



République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

**AN 2017  
17-021**

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

**L'an deux mille DIX SEPT, le 3 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en raison de l'indisponibilité momentanée de la salle du Conseil pour travaux, dans les locaux de l'ex-Communauté de communes Seine Mauldre, situés au 3 bis, avenue de la Division Leclerc, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.**

### **Présents :**

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBOILLOT, M. Mohamed ZERKOUN, M. Philippe GOMMARD

### **Absents ayant donné procuration :**

Mme Fabienne PAULIN, procuration à Mme Sylvia PADIOU  
M. Pascal ANDRE, procuration à M. Joël DANIEL  
Mme Armène ISIDORE, procuration à M. Thierry MONTANGERAND  
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Sophie PRIMAS  
M. Edward DANGELOT, procuration à M. André GODINEAU  
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME  
M. Didier JAHIER, procuration à M. Bernard GRIGY  
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Philippe LEYMARIE

### **Absents excusés :**

Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT,

**Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance**

### **DATE DE LA CONVOCATION :**

26/04/2017

### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice	33
Présents	23
Votants	31

### **DATE D’AFFICHAGE :**

26/04/2017

**OBJET : DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET  
D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DU PROJET  
DU PLUI**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 151-2, L. 151-5 et L. 151-19

REÇU EN PREFECTURE

le 18/05/2017

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20170503-DEL17\_021-DE

Vu la délibération n°CC\_2016\_04\_14\_22 du Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (CU GPS&O) du 14 avril 2016 définissant les modalités de collaboration avec les communes dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi),

Vu la délibération n°CC\_2016\_04\_14\_23 du Conseil communautaire de la CU GPS&O du 14 avril 2016 portant prescription du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et définissant les modalités de concertation avec la population,

Vu la délibération n°CC\_2017\_03\_23\_01 du Conseil communautaire de la CU GPS&O du 23 mars 2017 portant présentation du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du plan local d'urbanisme intercommunal, et débat sur les orientations générales dudit projet,

Vu la présentation des grandes orientations du projet de PADD lors de la conférence intercommunale des Maires en date du 2 mars 2017,

Vu la présentation des orientations générales du PADD envisagées telle que transmise à l'ensemble des membres du Conseil municipal et formalisée dans le document ci annexé,

Considérant que la CU GPS&O, créée le 1<sup>er</sup> janvier 2016, est issue de la fusion de six intercommunalités à rassembler autour d'un projet de territoire commun et que le PLUi, prescrit par délibération du Conseil communautaire en date du 14 avril 2016, constitue la première expression de ce projet politique commun,

Considérant que les objectifs précisés dans la délibération de prescription du PLUI du 14 avril 2016 sont les suivants :

- Préparer le territoire à l'arrivée du RER EOLE, prolongement du RER Magenta – Mantes via La Défense ;
- Mettre en valeur la Seine de Mousseaux-sur-Seine à Conflans-Sainte-Honorine, comme fil conducteur du projet de territoire ;
- Répondre à l'enjeu de cohésion territoriale entre espaces urbanisés le long de la vallée de la Seine et espaces naturels et agricoles des plateaux et coteaux, en lien avec le PNR du Vexin ;
- Préserver la vocation agricole du territoire ;
- Assurer une répartition équilibrée de l'habitat sur l'ensemble du territoire ;
- Intégrer les grands Quartiers Politique de la Ville ;
- Préserver et valoriser le patrimoine naturel et bâti ;
- Préserver les centres des villes principales et centres des villages ;
- Maintenir les grands sites industriels ;
- Développer une stratégie d'implantations commerciales équilibrée ;
- Accueillir dans des conditions optimisées le développement économique dans sa diversité ;
- Assurer la mise en œuvre des prescriptions légales,

Considérant qu'une démarche innovante de collaboration et de concertation a été initiée dès mai 2016 par la Communauté urbaine qui a souhaité concerter la population dès le début de la procédure d'élaboration du PLUI et concomitamment avec le travail de coconstruction mené par les élus de son projet de territoire,

Considérant que la démarche de concertation avec les habitants s'est déroulée en plusieurs étapes,

Considérant que depuis mai 2016 (jusqu'à l'arrêt du PLUi en septembre 2018), un registre est mis à disposition dans les 73 communes à destination des habitants pour recueillir leurs premières interrogations ou observations,

Considérant qu'en septembre 2016, une première lettre d'information du PLUI a été diffusée aux habitants pour présenter la démarche et les objectifs figurant dans la délibération de prescription,

Considérant qu'une enquête audiovisuelle a été réalisée sur un panel de 70 habitants (700 habitants au départ) avec pour objectif de donner la parole aux habitants sur leurs interrogations et attentes pour ce territoire,

Considérant que cette enquête a donné lieu à un film qui a servi de support à l'ensemble des ateliers et réunions qui ont suivi,

Considérant que d'octobre à novembre 2016, six réunions publiques ont eu lieu avec les habitants pour débattre des grands enjeux pour le territoire (1300 participants),

Considérant que le 16 mars 2017, une réunion publique de synthèse (300 participants) a été organisée afin de présenter les enseignements de la démarche de concertation aux habitants et les grandes orientations du projet de PADD qui en découlent,

Considérant que la démarche de coconstruction et de collaboration avec les communes s'est déroulée concomitamment en plusieurs phases,

Considérant que de mai à juillet 2016, dix-sept rencontres territoriales avec les 73 Maires des communes ont été organisées pour recueillir leurs attentes concernant le PLUi,

Considérant que six ateliers thématiques ont réuni Président, Vice-Présidents, Élus du territoire et experts des thématiques identifiées afin d'échanger sur les objectifs stratégiques ; que les thématiques abordées portaient sur la place de la CU GPS&O dans le Grand Paris, l'Environnement, l'Habitat, le Développement Économique, la Mobilité, les Pratiques et Usages du territoire,

Considérant que deux Conférences intercommunales des Maires ont eu lieu afin de présenter le 18 octobre 2016 la démarche d'élaboration du projet de territoire du PLUi et le 13 décembre 2016, la synthèse des ateliers thématiques,

Considérant que de janvier à mars 2017, neuf ateliers thématiques animés par la Vice-présidente déléguée à l'urbanisme de la CU GPS&O ont réuni les élus sur les grands axes du projet de territoire (mobilités, développement économique, aménagement / environnement),

Considérant que début février 2017, ont été adressés aux Maires :

- Les diagnostics thématiques du PLUi, dans leur version de travail au 31 janvier 2017,
- L'état initial de l'environnement dans sa version de travail au 31 janvier 2017,
- Le document de synthèse transmis aux Personnes Publiques Associées,

Considérant qu'une Conférence Intercommunale des Maires en date du 2 mars 2017 a présenté les grandes orientations du PADD et qu'à cette occasion, le projet de PADD dans une version de travail au 15 février 2017 a été diffusé,

Considérant que le PADD définit :

- les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques,
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune,
- des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain,

Considérant que les orientations du PADD peuvent évoluer pour prendre en compte, notamment, les résultats du débat ainsi que de la concertation avec la population.

Considérant qu'au cours de cette période, la Communauté urbaine a mis en place des outils collaboratifs dédiés : une plateforme aux élus « [gpseo.fr/contribuer-au-plui](http://gpseo.fr/contribuer-au-plui) » et un Site internet ouvert aux habitants : "[construireensemble.gpseo.fr](http://construireensemble.gpseo.fr)" ainsi que des liens vers les réseaux sociaux,

Considérant que la démarche de coconstruction et de concertation se poursuivra à compter de mai 2017, par la tenue d'ateliers avec les communes sur la phase réglementaire du PLUi et à compter de l'automne 2017, avec des réunions publiques,

Considérant que dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLUi, une première réunion avec les Personnes Publiques Associées s'est tenue le 22 février 2017 afin d'échanger sur le diagnostic territorial et les grands axes du PADD,

Considérant que la définition des orientations générales d'aménagement et d'urbanisme de la CU GPS&O s'appuie sur les enjeux posés à l'issue du diagnostic territorial, de l'analyse de l'état initial de l'environnement et de la démarche de concertation et de collaboration menées au cours des ateliers et des réunions publiques ; et que les échanges avec les habitants ont permis de faire ressortir 3 identités communes sur le territoire :

- Le paysage comme valeur commune,
- L'histoire industrielle comme point commun,
- Le transport comme élément essentiel de lien du territoire, à développer,

Considérant que la Communauté urbaine s'est appuyée sur ces 3 identités pour développer les trois grandes orientations de son PADD :

La ville paysage, en repensant la ville à partir du paysage :

Cette ambition vise à construire un territoire uni et reconnu pour la qualité de son cadre de vie. Elle s'appuie sur la valorisation des vallées de la Seine et de ses affluents et des espaces naturels et agricoles des coteaux et plateaux comme un des vecteurs du développement territorial.

Cela repose notamment sur le développement d'une urbanisation adaptée et de parcours en lien avec le paysage pour qu'il profite aux habitants : préservation de cônes de vue, urbanisation tournée vers la Seine et requalification des liens ville / Seine et de ses berges, soin apporté à l'urbanisation en lisière, valorisation de la richesse patrimoniale, renforcement des liens ville-nature en développant la qualité des accès aux espaces de nature et leur mise en réseau (espaces publics, circulations, liaisons douces).

**Un territoire attractif pour en faire un pôle économique dynamique d'île de France :** Il s'agira :

- o D'accompagner l'évolution de l'industrie,
- o De consolider les filières traditionnellement ancrées dans le territoire et favoriser l'émergence de nouvelles filières,
- o De créer les conditions nécessaires au développement de l'offre de formation et d'emploi,
- o De préserver l'activité économique dans les tissus urbains à dominante d'habitat (mixité fonctionnelle),
- o De développer une offre foncière et immobilière de qualité et optimiser les zones d'activités économiques,
- o De repenser la stratégie commerciale à l'échelle du territoire en favorisant le commerce de centre-ville et en concentrant le commerce de périphérie sur les pôles majeurs de Ouest Mantois, Aubergenville/Flins et Orgeval/Villennes, tout en adaptant leur offre aux évolutions en cours des pratiques commerciales,
- o De ré-urbaniser les zones commerciales en requalifiant l'espace public, en favorisant la mixité des fonctions urbaines et en renouvelant l'offre des enseignes commerciales,
- o De développer le tourisme,

**La mobilité comme vecteur d'urbanité :**

Cette nouvelle urbanité s'appuie sur :

- o Un effort accru d'urbanisation à proximité des lieux bien desservis, notamment les gares Eole qui devront concentrer les fonctions urbaines d'habitat, de services commerciaux et à la population (équipements, ...), du développement économique,
- o Une urbanisation des gisements fonciers dans le tissu urbain constitué et la recherche d'une intensification urbaine là où l'offre de mobilité est existante,
- o La réduction significative de la consommation des espaces naturels et agricoles en arrêtant les extensions urbaines à vocation d'habitat, en privilégiant l'intensification urbaine dans les enveloppes urbaines existantes et en optimisant les zones d'activités économiques existantes dans un objectif de modération de la consommation des espaces naturels et agricoles,
- o L'adaptation et le renforcement de la qualité de l'espace public pour favoriser les modes actifs et s'adapter aux nouveaux usages de la voiture,

Considérant que la CU GPS&O a prescrit au cours de sa première année d'existence son PLUi, son PLHi (programme local de l'habitat intercommunal), son PCAET (plan climat air-énergie territorial) ; et qu'elle a fait le choix d'engager des démarches concourant à l'élaboration de son projet de territoire dont le présent PADD constitue le socle,

Considérant que l'article L.153-12 du code de l'urbanisme prévoit que les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat au sein du conseil communautaire et des conseils municipaux,

Considérant que les Communes doivent débattre, conformément à la délibération du 14 avril 2016 de la CU GPS&O définissant les modalités de collaboration avec les communes dans le cadre de l'élaboration du PLUi, dans un délai de 2 mois après le débat sur le PADD au sein du conseil communautaire ; délai au-delà duquel, le débat au sein du conseil municipal sera considéré comme ayant eu lieu,

Considérant que le débat sur les orientations générales du PADD au sein du Conseil communautaire de la CU GPS&O a eu lieu le 23 mars 2017,

Considérant que les orientations du PADD peuvent évoluer pour prendre en compte, notamment, les résultats du débat ainsi que de la concertation avec la population,

*Considérant l'exposé de Madame Suzanne JAUNET, Vice-présidente déléguée à l'urbanisme de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise,*

*Entendu l'ouverture du débat par Madame le Maire invitant les membres du conseil municipal à débattre sur les orientations générales du PADD du PLUi envisagées et ainsi exposées,*

**Après en avoir délibéré,**

- **ARTICLE 1 : PREND ACTE** à l'unanimité (31 voix Pour), de la présentation des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'ouverture du débat au sein du conseil municipal qui a permis aux élus de discuter utilement sur les orientations du PADD envisagées (cf annexe).



*Fait et délibéré en séance  
Les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre*

Sophie PRIMAS,  
Maire d'Aubergenville,  
Sénateur des Yvelines.



REÇU EN PREFECTURE

le 18/05/2017

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20170503-DEL17\_021-DE



**PLU**<sub>i</sub> PLAN LOCAL  
D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL

Construire ensemble  
Grand Paris Seine & Oise



***Conseil municipal du 3 mai 2017***  
**Débat sur les Orientations**  
**Générales du Projet d'Aménagement**  
**et Développement Durables (PADD)**  
**du PLUi**

[construireensemble.gpseo.fr](http://construireensemble.gpseo.fr)



*Annexe 1*

REÇU EN PREFECTURE  
le 18/05/2017  
Application agréée E-legalite.com

076-217800291-20170503-DEL17\_021-DE

# REPERES



## 73 communes

- ▶ 29 communes sur la rive droite de la Seine
- ▶ 44 sur la rive gauche

## 404 183 habitants

- ▶ 43 communes « rurales » représentant 10 % de la population
- ▶ 4 grandes communes représentant 40 % de la population

## 500 km<sup>2</sup> de superficie

- ▶ 90 km de Seine
- ▶ 200 km de berges
- ▶ 23 îles
- ▶ 8 franchissements routiers
- ▶ 2100 km de voiries



# UNE DEMARCHE COLLABORATIVE INNOVANTE MAI 2016 > MARS 2017

## EN DIRECTION DES HABITANTS :

- ▶ **Enquête audiovisuelle sur un panel de 70 habitants** (700 habitants au départ) avec pour objectif de leur donner la parole sur leurs questionnements et attentes.
- ▶ **7 réunions publiques pour débattre des grands enjeux pour le territoire** : 1600 participants avec une bonne représentation des classes d'âges jeunes.
- ▶ Depuis mai 2016 jusqu'à l'arrêt du PLUi en septembre 2018 : mise à disposition d'un **registre dans les 73 communes**.
- ▶ Site Internet **construireensemble.gpseo.fr** et **Lettre du PLUi** (1<sup>er</sup> numéro en septembre 2016)



# UNE DEMARCHE COLLABORATIVE INNOVANTE MAI 2016 > MARS 2017

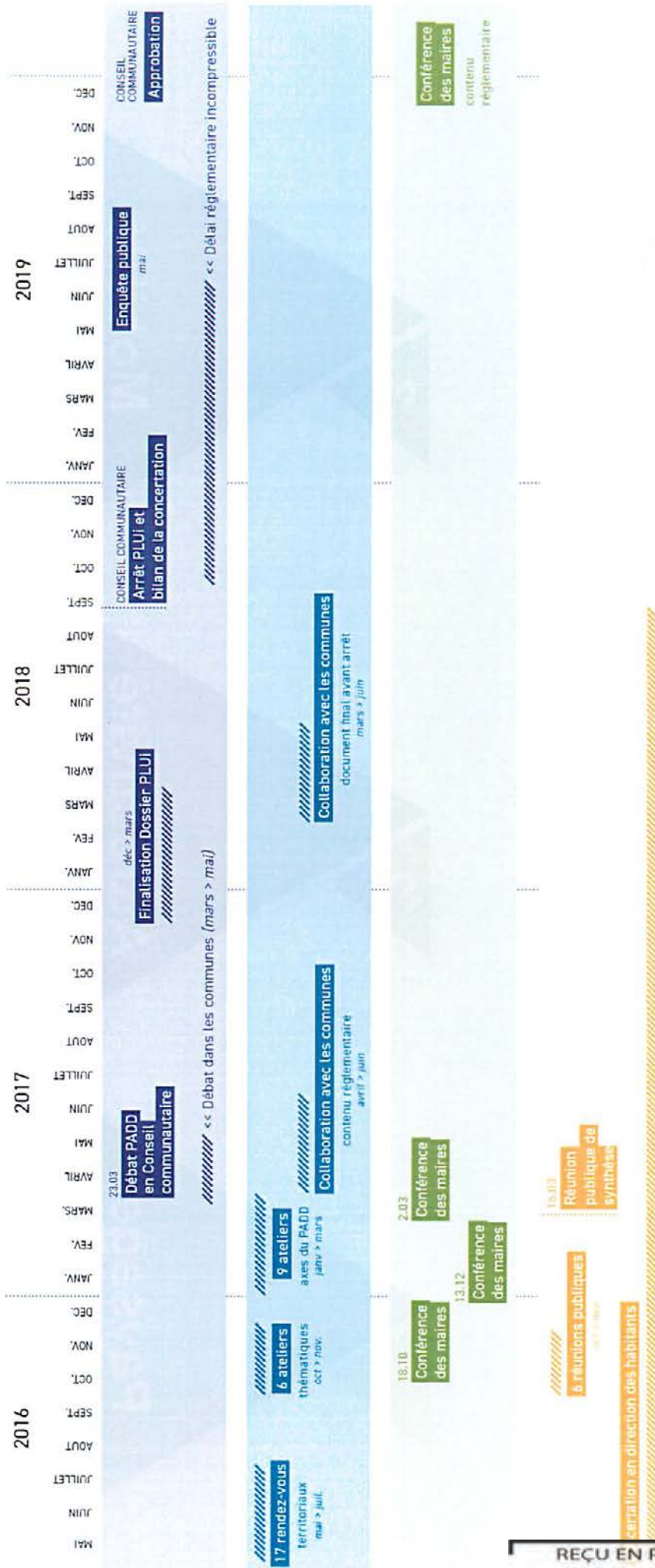
## EN DIRECTION DES ELUS :

- ▶ **6 ateliers thématiques** : la place de la C.U dans le Grand Paris, l'environnement, l'habitat, le développement économique, la mobilité, les pratiques et usages du territoire, réunissant le président, les vice-présidents, les élus du territoire et des experts des thématiques identifiées.
- ▶ **9 ateliers élus** sur les thématiques du PADD : mobilités, développement économique, environnement/aménagement.
- ▶ Mise en place d'une **plateforme collaborative** dédiée aux élus : « [gpseo.fr/contribuer-au-plui](http://gpseo.fr/contribuer-au-plui) »
- ▶ **De mai à juillet 2016** : 17 rendez-vous territoriaux avec les 73 maires pour recueillir leurs attentes concernant le PLUi





# CALENDRIER PREVISIONNEL

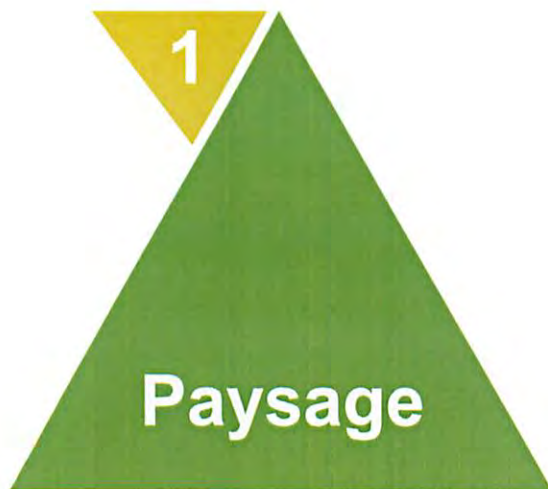


REÇU EN PREFECTURE  
 le 18/05/2017  
 Application agréée E-legalite.com  
 078-217800291-20170503-DEL17\_021-DE



# LE PADD

## 3 AXES STRATEGIQUES



Repenser la ville à  
partir du paysage



Devenir un pôle  
économique dynamique  
d'Ile-de-France



Faire de la mobilité un  
vecteur d'urbanité

# AXE 1

# LA VILLE PAYSAGE

REÇU EN PREFECTURE

le 18/05/2017

Application agréée E-legalite.com

076-217800291-20170503-DEL17\_021-DE

# AXE 1 / LA VILLE PAYSAGE

## REPERES

Un territoire entre espaces agricoles, forêts préservées et vallée de la Seine urbanisée.

### 2/3 du territoire naturel, 1/3 de zones urbanisées

- ▶ Près de 12 000 ha de forêts (25% du territoire) ;
- ▶ Environ 10 000 ha de zones urbanisées ;
- ▶ Environ 20 000 ha d'espaces agricoles ;
- ▶ Plus de 90 km de Seine et ses berges, et plus de 200 km pour ses affluents

### 590 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers (hors carrières) consommés en extension urbaine sur la période 2003-2012

Soit 65,5 ha/an en moyenne (environ la moitié de la ville de Triel-sur-Seine)



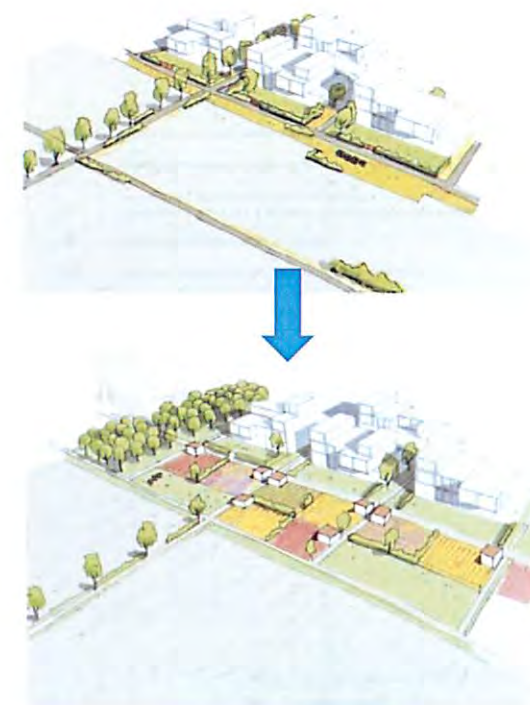
# AXE 1 / LA VILLE PAYSAGE ORIENTATIONS

## Valoriser le paysage, véritable atout pour le territoire

- ▶ Des liens immédiats avec la Seine, la campagne, la nature...
- ▶ Un facteur d'attractivité économique (cadre de vie et tourisme)
- ▶ Une relation Ville / Nature à valoriser en matière de construction et de traitement des lisières
- ▶ Une richesse patrimoniale à valoriser

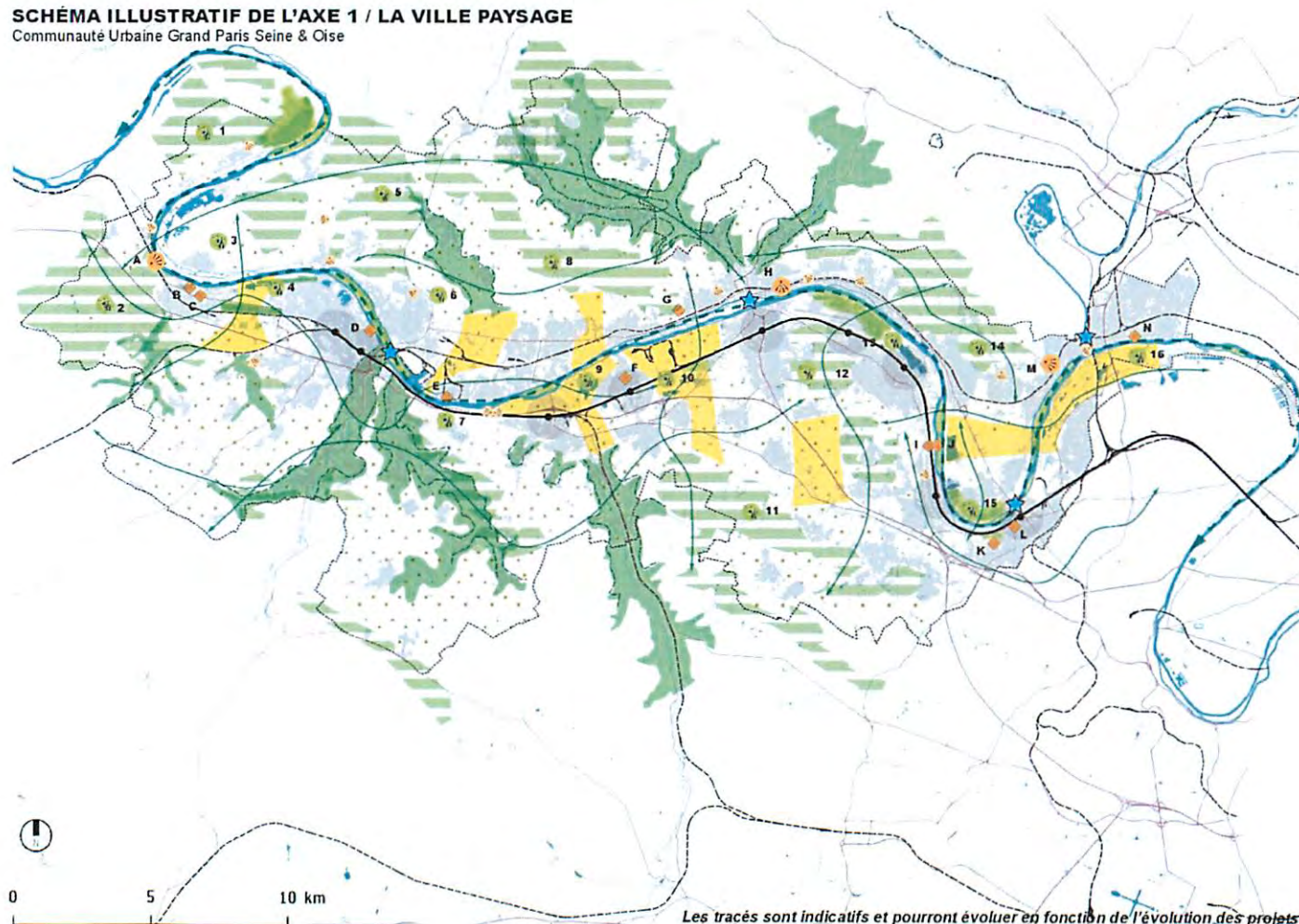
## Stopper les consommations des espaces naturels et agricoles

- ▶ Concentrer le développement de l'habitat dans le tissu urbain existant en optimisant les densités



# AXE 1 / LA VILLE PAYSAGE

**SCHEMA ILLUSTRATIF DE L'AXE 1 / LA VILLE PAYSAGE**  
Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise



**SCHEMA ILLUSTRATIF DE L'AXE 1 / LA VILLE PAYSAGE**  
Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise

### *Mettre en valeur la Seine comme fil conducteur*

- Valoriser la présence des vallées affluentes de la Seine
- Faciliter les traversées de la Seine
- Reconquérir les accès à la Seine depuis les gares Eole et lui redonner une visibilité depuis les espaces urbanisés
- Assurer la continuité longitudinale de la Seine (Chemin de Seine)
- Mettre en réseau les espaces naturels de loisirs (parcs et îles)
- Valoriser les repères patrimoniaux

### *Valoriser les ressources naturelles et agricoles*

- Valoriser les milieux naturels et forestiers
- Préserver les continuums écologiques
- Maintenir une mosaïque de milieux favorables à la biodiversité

### *Construire la Ville-Paysage*

- Préserver la vocation agricole du territoire
- Valoriser les points de vue lointains et les panoramas sur la vallée de la Seine
- Limiter l'urbanisation en rebord de plateaux
- Maintenir les espaces ouverts pour garantir un équilibre entre espaces urbanisés et espaces naturels

Les tracés sont indicatifs et pourront évoluer en fonction de l'évolution des projets

REÇU EN PREFECTURE

le 18/05/2017

Application agréée E-legalite.com

076-217800291-20170503-DEL17\_021-DE





# AXE 2 UN TERRITOIRE ATTRACTIF

REÇU EN PREFECTURE

le 18/05/2017

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20170503-DEL17\_021-DE

## AXE 2 / TERRITOIRE ATTRACTIF REPERES

Un territoire historiquement industriel le long de l'axe de la Seine.

- ▶ 55 Zones d'Activités Economiques
- ▶ 1/3 de l'emploi concentré dans les ZAE , le reste étant dans le tissu urbain
- ▶ Présence de pôles d'excellences et d'industries "pépites" (aéronautique, cluster de musique, etc.)
- ▶ 3 pôles commerciaux majeurs : Ouest Mantois, Flins-Aubergenville, Orgeval-Villennes
- ▶ 65 emplois pour 100 actifs (taux d'emploi de 0,65)



## AXE 2 / TERRITOIRE ATTRACTIF

### ORIENTATIONS

- ▶ **Accompagner l'évolution de l'industrie : une vocation à réinventer (optimisation des emprises, nouveaux développements...)**
- ▶ **Consolider les filières traditionnellement ancrées dans le territoire et favoriser l'émergence de nouvelles filières**
  - ▶ Soutenir la redynamisation et la modernisation des filières industrielles et d'excellence (filiale du spatial, industrie automobile, mécanique, environnement/énergie, facture instrumentale)
  - ▶ Encourager le développement de nouvelles filières émergentes et créer un environnement propice à l'innovation (mobilité intelligente, transition énergétique, etc.)
  - ▶ Accompagner le développement de l'offre de formation et d'emploi en lien avec les filières stratégiques





## AXE 2 / TERRITOIRE ATTRACTIF ORIENTATIONS

- ▶ **Maintenir et développer l'activité économique en tissu urbain constitué**
- ▶ **Optimiser les ZAE existantes (densification, restructuration, services et organisation de la desserte, etc.) et développer une offre foncière et immobilière de qualité**
  - ▶ Disposer d'une offre foncière diversifiée
  - ▶ Travailler la requalification des parcs d'activités à forte valeur ajoutée (Hauts Reposoirs à Limay, Closeaux à Buchelay, Garennes aux Mureaux, etc.)

## AXE 2 / TERRITOIRE ATTRACTIF

# ORIENTATIONS

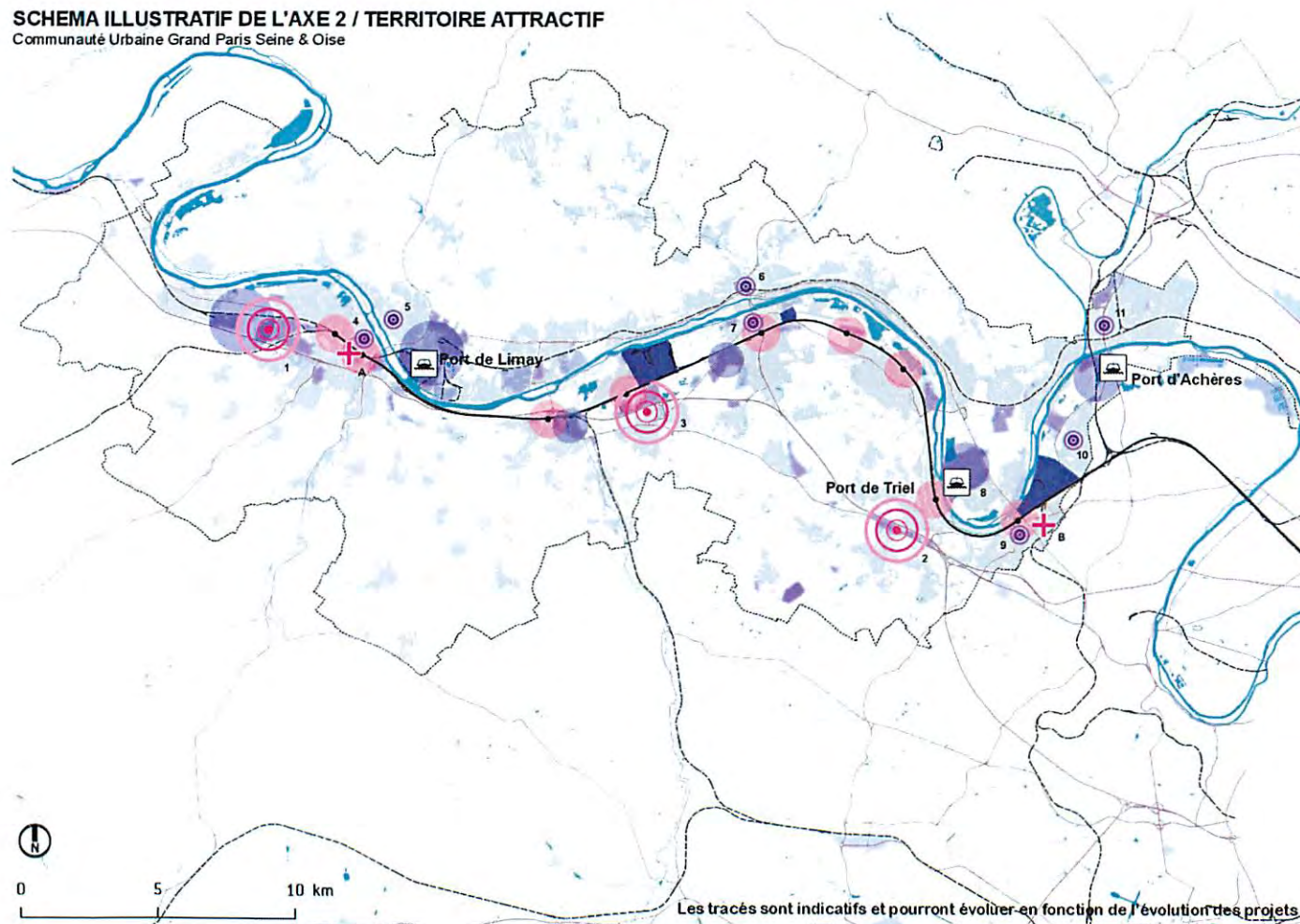
### Renouveler l'offre commerciale

- ▶ Limiter l'extension et la création des zones commerciales
- ▶ Ré-urbaniser les zones commerciales existantes (quartier mixte habitat / activités / commerces)
- ▶ Equilibrer les différentes offres commerciales
- ▶ Renforcer les centralités commerciales (centre-ville, linéaires commerciaux, commerces en rez-de-chaussée)



# AXE 2 / TERRITOIRE ATTRACTIF

SCHEMA ILLUSTRATIF DE L'AXE 2 / TERRITOIRE ATTRACTIF  
Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise



SCHEMA ILLUSTRATIF DE L'AXE 2 / RENOUELER L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE  
Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise

### Industrie : une vocation revendiquée

- Accompagner l'évolution de l'industrie
- Développer les activités tertiaires

### Renforcer le rôle de la Seine

- Renforcer l'activité portuaire du territoire en lien avec les grands projets

### Optimiser les zones d'activités économiques

- Optimiser l'occupation des ZAE existantes en favorisant la mixité
- Localiser les activités économiques à proximité des réseaux de transport
- Encourager la mixité des fonctions
- Développer et requalifier les parcs d'activités

### Renouveler l'offre commerciale

- Conforter les polarités commerciales existantes, en préférant leur renouvellement et leur densification à la création de nouveaux pôles
- Conforter l'offre commerciale de proximité

REÇU EN PREFECTURE

le 18/05/2017

Application agréée E-legalite.com

076-217800291-20170503-DEL17\_021-DE



# AXE 3 LA MOBILITE COMME VECTEUR D'URBANITE

REÇU EN PREFECTURE

le 18/05/2017

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20170503-DEL17\_021-DE

# AXE 3 / LA MOBILITE COMME VECTEUR D'URBANITE

## REPERES

### Eole, un atout de développement pour le territoire

- ▶ 9 gares desservies en rive gauche
- ▶ Meilleure connexion au réseau Transilien : cadencement optimisé, desserte interne du territoire améliorée, accès raccourci à La Défense
- ▶ Réaménagement et mise en accessibilité des gares existantes
- ▶ Pôle de développement dans les quartiers de gare

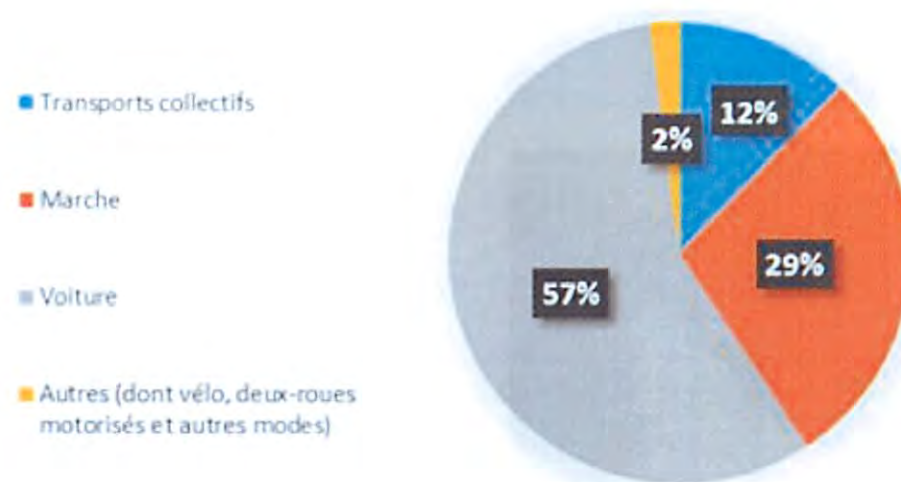




## AXE 3 / LA MOBILITE COMME VECTEUR D'URBANITE REPERES

1,5 millions de déplacements chaque jour de la semaine

- ▶ 75% des déplacements sont internes au territoire
- ▶ 1/3 des déplacements se font à pied
- ▶ 145 km d'aménagement cyclables
- ▶ 8 franchissements Seine



*Déplacements des résidents (y compris en-dehors du territoire) un jour de de semaine - par mode - EGT 2010 - STIF - OMNIL – DRIEA*



# AXE 3 / LA MOBILITE COMME VECTEUR D'URBANITE REPERES

## Habitat

- ▶ Objectif de production de logement fixé par l'Etat (Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement - SRHH) : 2300 logements par an
- ▶ Nombre de logements à construire pour maintenir la population d'ici 2030 (le "point mort") : 1 100 logements/an



## Perspectives démographiques

- ▶ 450 000 habitants à 2030, soit 34 500 logements, y compris le "point mort" (croissance annuelle de 0,7 % par an / 0,4 % de 2008 à 2013)
- ▶ Objectif atteignable pour GPS&O dans le tissu urbain existant et les grandes orientations d'aménagement



# AXE 3 / LA MOBILITE COMME VECTEUR D'URBANITE

## ORIENTATIONS

### Renforcer l'urbain et préserver le rural

- ▶ Privilégier le développement autour des centralités existantes et quartiers de gare, limiter très fortement la consommation d'espaces et préserver l'identité des bourgs et des villages et organiser leur desserte
- ▶ Intensifier l'offre de services, de logements, d'équipements et l'offre économique à proximité des pôles gare
- ▶ Créer des quartiers de gare, lieux de mixité (habitat, activités, services, équipements), intermodalité efficace
- ▶ Adapter l'aménagement du territoire aux nouveaux usages de l'automobile et des modes de transports alternatifs





## AXE 3 / LA MOBILITE COMME VECTEUR D'URBANITE ORIENTATIONS

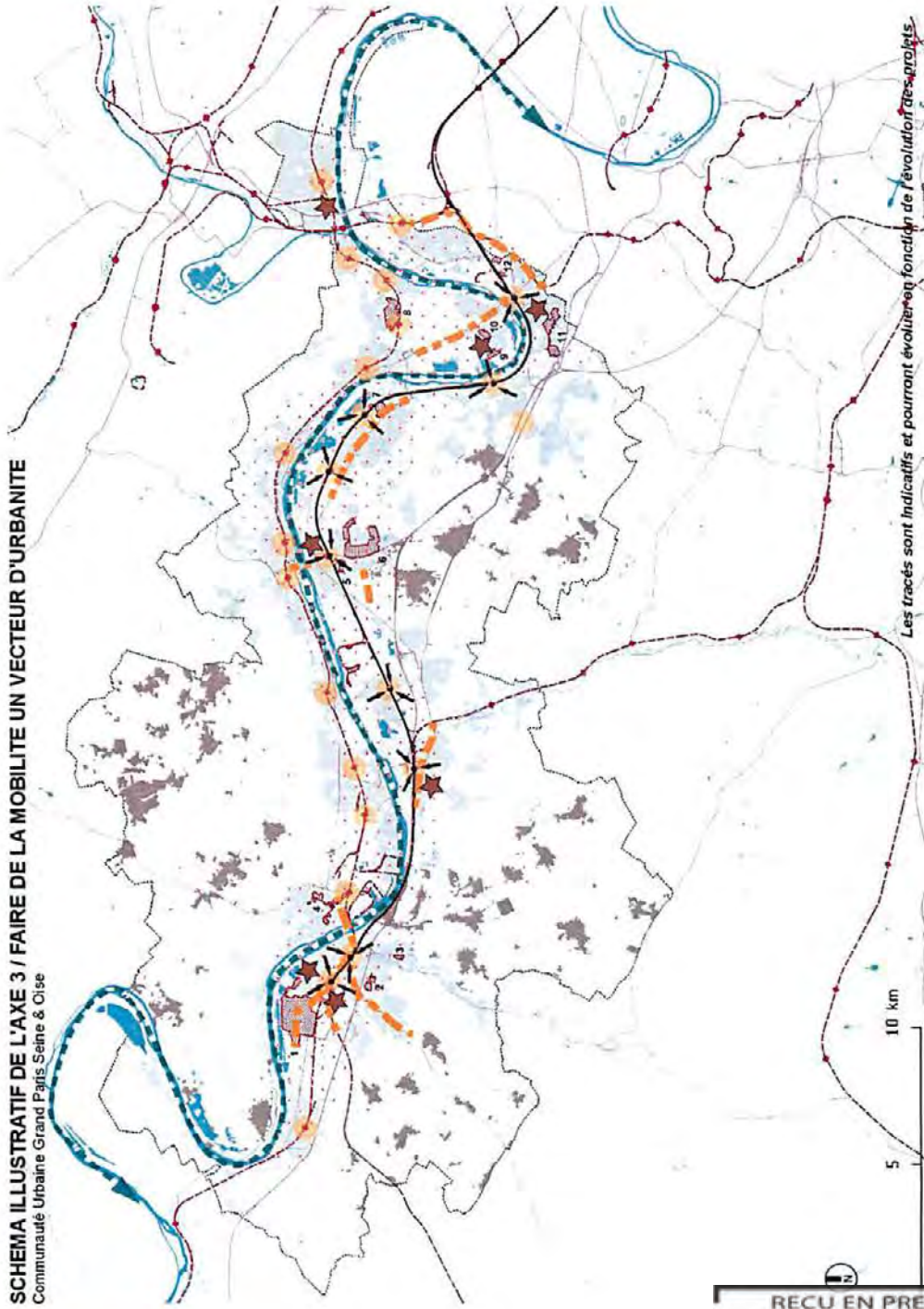
### Renforcer l'urbain et préserver le rural (... suite)

- ▶ Diminuer la pénibilité des transports (connexions services, équipements, intermodalité)
- ▶ Prendre en compte les gares de la ligne J (optimisation de la desserte entre rive droite et rive gauche)
- ▶ Intégrer aux dynamiques urbaines et économiques les Quartiers en Politique de la Ville et organiser leur desserte
- ▶ Offrir une offre de logements performants et adaptée aux besoins de tous
- ▶ Tisser des liens de solidarité



# AXE 3 / LA MOBILITE, VECTEUR D'URBANITE

SCHEMA ILLUSTRATIF DE L'AXE 3 / FAIRE DE LA MOBILITE UN VECTEUR D'URBANITE  
Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise



Les tracés sont indicatifs et pourront évoluer en fonction de l'évolution des projets.

## SCHEMA ILLUSTRATIF DE L'AXE 3 / FAIRE DE LA MOBILITE UN VECTEUR D'URBANITE Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise

### Organiser les mobilités comme nouveau levier de développement

- Analyser l'accessibilité au réseau de transport
- Améliorer l'insécurité des modes de transport, verser/modes doux/modes actifs/gare/Esse
- Organiser le rattachement vers les gares
- Développer les mobilités en densifiant le maillage notamment en bord de Seine
- Développer les mobilités alternatives (TC, modes actifs...)

### Optimiser le tissu existant et densifier les secteurs stratégiques

- Secteurs à enjeux de développement et de renouvellement
- Mettre en œuvre l'opération urbaine
- Adapter au dynamiques urbaines et économiques les grands Quartiers Politiques de la Ville et organiser leur densité
- Organisation compacte des bourgs, villages et hameaux et maintien des entités de ville et organiser leur densité



# PROCHAINES ETAPES... EN COLLABORATION AVEC LES COMMUNES

- ▶ **Rencontre des communes à partir de mai 2017** sur la traduction spatiale et réglementaire du PADD du PLUi
- ▶ **Prochaines réunions publiques** envisagées dès l'automne prochain



# MERCI DE VOTRE ATTENTION



REÇU EN PREFECTURE

le 18/05/2017

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20170503-DEL17\_021-DE

## COMMUNE D'AUBERGENVILLE - ANNEXE 2 DÉLIBÉRATION N°17-021 DU 3 MAI 2017

### A1 - DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DU PROJET DE PLUI

**Mme Le Maire** : Je voudrais ce soir accueillir Suzanne JAUNET, qui n'est pas une nouvelle conseillère municipale ni une adjointe au maire d'Aubergenville, mais qui est vice-présidente à la communauté urbaine. Dans sa délégation, elle a en charge la création du plan local d'urbanisme intercommunal.

D'abord, je voudrais lui faire part de mon plaisir de l'accueillir à cette séance du conseil municipal et la remercier, car ce qu'elle est en train d'accomplir sur le territoire est un travail titanesque. 73 communes doivent converger vers une vision commune de notre territoire, c'est un grand challenge dans une démarche participative. C'est très important car c'est probablement ce qui va donner une identité à notre territoire et donner les grandes orientations de notre devenir, et nous en avons collectivement besoin.

Je voudrais rendre hommage à la quantité et à la qualité de travail que Suzanne fait pour la communauté urbaine, et donc pour nous, pour la ville d'Aubergenville. J'ai voulu qu'elle vienne ce soir nous présenter un condensé de l'énorme travail de PADD (plan d'aménagement et développement durables) qui est la partie préalable au travail du PLUI, travail technique qui décline ces grandes orientations dans les zonages et dans les règlements locaux. C'est elle la mieux placée, c'est elle qui vit et qui connaît le mieux de nous tous ce territoire, par tout l'apport qu'elle a de l'ensemble des intervenants. Je trouvais préférable pour l'ensemble du conseil d'avoir cet apport de qualité. Je vais lui laisser la parole pour présenter ce PADD, sur lequel on sera amené à avoir un débat.

**Mme JAUNET** : Bonsoir à tous, bonsoir Mme le Maire. C'est un plaisir évidemment d'être à Aubergenville, merci Sophie pour tes propos extrêmement aimables. J'espère que je serai à la hauteur maintenant des conclusions de ce PLUI dans deux ans, puisque nous avons encore deux ans de travail et nous en sommes vraiment à la première étape.

Effectivement, ce soir, Mesdames et Messieurs, vous avez à débattre du fameux PADD (projet d'aménagement et de développement durable). Je pense que vous avez dû avoir les éléments qui vont vous être présentés. Je vais vous présenter relativement succinctement cette démarche de PADD pour pouvoir en débattre ensuite.

Ce PADD a une particularité, le président de la communauté urbaine et l'ensemble du bureau ont souhaité avoir une démarche extrêmement participative, comme l'a rappelé Sophie Primas. Pourquoi ? Qui connaît mieux le territoire que les gens qui l'habitent ? Il se trouve que c'était plutôt en phase avec ce que pensaient les élus, ce qui est plutôt rassurant. Il n'y avait pas de dichotomie entre ce que pensaient les élus, ce qu'ils font sur leurs communes et ce qu'attendent les habitants. Et il était néanmoins préférable de faire les choses dans le bon ordre et d'écouter les habitants.

Vous savez tous que la communauté urbaine compte 73 communes, environ 400 000 habitants et une superficie de 500 km<sup>2</sup>.

Comment a-t-on mis en place de cette démarche collaborative ? Tout simplement en allant au-devant des habitants pour une enquête audiovisuelle. De nombreux habitants ont été interrogés, un panel varié et très représentatif a été retenu. Si vous avez assisté aux réunions



publiques, vous avez dû voir ce petit film où s'exprimaient à la fois des gens plus jeunes, et des plus âgés, du Mantois, de Conflans, de Poissy, des villages. 7 réunions publiques ont eu lieu, réunissant 1 600 participants, chiffre suffisamment représentatif de la population.

On a eu également des ateliers thématiques avec des élus et des experts. Comme j'aime travailler avec les élus, j'ai souhaité monter des ateliers thématiques avec les élus de la communauté urbaine bien sûr et les élus municipaux. Là encore, certains d'entre vous ont participé à ces ateliers thématiques, et c'était extrêmement important. Le regard des élus est souvent assez complémentaire de celui de la population, mais l'élu a aussi un regard un peu plus technique parfois que l'habitant, qui est moins au fait de la technique surtout en matière d'urbanisme, où l'on est sur des sujets particulièrement précis.

### Calendrier

On est toujours dans la démarche participative, mais on a un calendrier très contraint. Je dis souvent que nous allons faire en deux ans et demi ce que les autres mettent cinq ans à réaliser. Donc, vous comprenez pourquoi Sophie disait tout à l'heure qu'effectivement il y a un gros travail, pas seulement le mien mais surtout celui des services et de tous ceux qui acceptent de participer avec nous à tous ces ateliers.

Aujourd'hui, nous en sommes à la conclusion de cette analyse. Après tous ces échanges, nous en sommes arrivés à trois axes stratégiques pour le territoire : la ville paysage, l'attractivité et la mobilité. Cela veut dire beaucoup de choses et en même temps cela résume bien la situation.

### Axe 1 : la ville paysage

Il est bien évident que dans toutes les réunions publiques, nous avons eu des échanges y compris avec les associations. J'ai reçu récemment 22 associations pour beaucoup très sensibles à l'environnement. Nous avons bien conscience que notre territoire est riche de ce qu'il est aujourd'hui. Le paysage englobe la totalité de ce qu'il est. On constate, et vous avez sous les yeux les chiffres, qu'on est à la fois un territoire de forêt, un territoire de zones naturelles et de zones agricoles. C'est un point éminemment important. En parlant d'agriculture, on ne parle pas que de paysages mais aussi de développement économique. Il est extrêmement important d'avoir en tête ce volet agriculture, et ce n'est pas notre sénatrice qui va me contredire.

Un chiffre m'a interpellée à la fin des 73 rendez-vous que j'ai eus dans les communes. Globalement, aujourd'hui, on a des maires extrêmement conscients de l'intérêt de ces territoires vierges et qui rendent aux zones naturelles et aux zones agricoles une centaine d'hectares. C'est-à-dire qu'on a aujourd'hui des maires qui sont prêts à changer de zonage des parties de leur territoire qu'ils étaient prêts à urbaniser en les mettant en zones N ou zone agricole. C'est très important.

Cela entraînera, et on le verra dans la dernière partie, d'autres conséquences.

Cette carte vous montre que ce territoire est vert, et qu'il doit rester le plus vert possible.

### Axe 2 : développement économique

Ce territoire comporte 55 zones d'activité économique, des grandes zones d'industrie (nos pépites). Même si l'industrie automobile évolue, cela reste une industrie, même si les voitures ne seront plus ce qu'elles sont aujourd'hui, elles continueront d'exister. Le mode de déplacement individuel restera important, même si l'on est doté de transports en commun, de

pistes cyclables ou de circulation douce. Sur ces zones d'activité on constate que l'on a qu'une moitié des emplois, le reste étant dans le diffus (commerçants, artisans, TPE, PME). Il faut être attentif à ce que ce tissu éminemment important d'emplois soit préservé. On verra ensuite comment faire évoluer ces territoires.

On a un deuxième phénomène sur ce territoire : nos grandes unités industrielles automobiles se compactent. Ainsi, elles remettent sur le marché une partie de leur superficie personnelle de leur entreprise. Quid de ces terrains qui vont être libérés ?

Là aussi, c'est tout l'intérêt de la communauté urbaine, qui devient un outil. Et peut-être là où un maire n'était peut-être pas assez puissant pour agir, la communauté urbaine le pourra. Ou on laisse ces terrains partir vers les promoteurs, sachant que ces gens-là sont gourmands et facilement attirés par des terrains faciles à urbaniser (et ils n'habitent pas le territoire) ou on a la volonté de garder ces zones en zones d'activité et de faire en sorte de faire venir de nouvelles activités. Ce n'est pas simple et il ne suffit pas de claquer des doigts pour faire venir des entreprises, mais il faut rendre notre territoire attractif.

En matière de développement économique, un sujet me tient particulièrement à cœur : sur ce territoire on a trois grandes zones d'activités commerciales, qui sont très bien situées (une à l'est, une à l'ouest et une au centre : Aubergenville, Buchelay et Orgeval).

Ces zones d'activités commerciales, plus ou moins de qualité, plus ou moins vieillissantes doivent être requalifiées. On doit veiller à ce qu'elles restent attractives, mais surtout à ne pas en créer d'autres. Pourquoi ? Si l'on veut redévelopper un commerce de cœur de ville, un commerce de proximité, il ne faut pas être contradictoire dans notre action et faire en sorte que les petits commerces que les gens fréquentent au quotidien puissent exister.

Tout cela ne se fait pas non plus en claquant des doigts, mais il faut que l'on soit attentif à cela.

### Axe 3 : mobilité

En disant tout cela sur l'attractivité du territoire, et on a localisé nos zones d'activités commerciales, on arrive à la mobilité comme facteur d'urbanité. C'est sans doute le point que l'on maîtrise le plus. Aujourd'hui, comment va-t-on faire par rapport à un projet éminemment important pour ce territoire, et là aussi Aubergenville est particulièrement bien placée : c'est le projet Éole ?

On a trois colonnes vertébrales :

- La Seine, historiquement notre première colonne vertébrale avec tous les atouts qu'elle peut représenter, même en matière de mobilité.
- L'autoroute.
- La ligne Éole qui va effectivement irriguer le territoire avec un transport en commun de qualité.

Je fais toutefois une parenthèse, car je ne veux pas que l'on dise que je n'ai pas pensé à la rive droite. Notre vice-président qui a en charge la mobilité est particulièrement attentif à ne pas oublier la rive droite avec la ligne J. On devra être attentif aussi à ce que cette ligne ne soit pas abandonnée.

Donc, la mobilité : ce sont les grands axes routiers ou en transports en commun, les liaisons douces. Nous aurons bien entendu une action pour avoir un réseau qui se mette en place, déjà porté par le département, et on devra être particulièrement attentif. En travaillant sur les pôles

gares, sur les deux derniers kilomètres, on n'est pas obligé d'avoir une voiture, ni un transport en commun. Si les circuits et les stationnements sont sécurisés, on sait que les gens viennent à pied ou en vélo. Il y a vraiment la nécessité de faire quelque chose d'extrêmement précis pour que nos pôles gares deviennent attractifs.

On va rendre des terres agricoles, des terres à la nature, mais il faut quand même densifier. Je rappelle pour que ce territoire ne chute pas en nombre d'habitants, il faut construire 1 100 logements par an et l'Etat nous en impose 2 300 ou 2 400. Donc, il va bien falloir construire quelque part, cela s'appelle la densification.

Là aussi Mme le Maire ne va pas me contredire, aujourd'hui, tous les élus sont confrontés à un vrai sujet, il faut densifier et les élus ne sont pas contre ce fait, mais pas densifier n'importe comment. Une loi absurde a supprimé le COS notamment et des projets fleurissent un peu partout, qui ne sont pas toujours maîtrisés. Je suis très contente de pouvoir dire que le président de la communauté urbaine a engagé un travail avec nos services extrêmement pointu sur les projets en cours et l'existant sur la communauté urbaine. L'existant ne comprenant pas que le logement mais le type de logement. Pour vouloir un territoire équilibré, il faut aussi penser que nous avons aujourd'hui sur les 73 communes des communes qui ont 50% de logements sociaux et d'autres qui en sont carencées. Certaines communes veulent construire mais n'ont pas toujours cette possibilité, car elles n'ont malheureusement pas le foncier nécessaire. C'est la quadrature du cercle, mais ce sera tout à l'honneur de la communauté urbaine d'avoir su résoudre en essayant d'avoir une politique intelligente en matière de logement. Ce n'est pas traduit complètement dans le PLUI lui-même, mais plutôt dans le PLHI (plan local d'habitat intercommunal). La question sera peut-être posée, mais pour l'instant le logement social, malheureusement ou heureusement, selon les communes, est toujours du ressort de la commune. On ne va pas mutualiser les logements sociaux de façon globale sur la communauté urbaine, ce n'est pas aujourd'hui possible. Encore une fois, je ne suis pas sûre que ce serait une bonne idée. Cela fait partie des débats, il faut le faire intelligemment.

Je crois avoir fait à peu près le tour de la question rapidement pour laisser le temps au débat. Le but de la délibération, c'est justement que le débat soit engagé entre nous tous. Je vous remercie de votre attention.

**Mme Le Maire :** Merci beaucoup Suzanne. Ce sont des choses que l'on avait intuitivement à l'esprit, à savoir que notre territoire est un territoire vert avec de nombreux atouts qu'il faut préserver. Vous l'avez déjà bien appréhendé dans les intercommunalités qui existaient, en s'appuyant sur les villes pour préserver les espaces ruraux, naturels, agricoles, etc. Là, on le fait à une plus grande échelle, et l'effet apporté sera donc plus important. Cela fait partie aussi de l'identité de ce qu'est, ou ce que sera, GPS&O. En même temps, on ne peut pas renier à la fois ce qui fait la richesse du territoire, c'est-à-dire son industrie, son histoire et sa richesse.

Quand on a créé l'opération d'intérêt national et sa dynamique, on a très bien mis en valeur qu'on était sur le même territoire, on a commencé à bien développer le logement, sauf que l'Etat ne nous a pas beaucoup aidés sur la partie mobilité et développement économique, puisque, y compris dans le schéma régional d'Ile-de-France, il était question de rééquilibrer l'économie plutôt sur l'Est de la région parisienne. Avec la puissance de la communauté urbaine, on va trouver une cohérence de territoire. Je pense que c'est vraiment une chance et on voit qu'Éole est au centre de tout cela. Notre capacité sera de préserver notre caractéristique de poumon vert, économique et puissant. Pour ce faire, on a besoin de mobilité, cela passe par Éole, par le rabattement, par l'invention de nouvelles mobilités, et nous sommes un territoire qui doit inventer de nouvelles mobilités. Nous sommes le bassin de

l'industrie automobile historique, même si l'automobile sera différente à terme, sans énergie fossile, je ne crois pas non plus à la disparition du transport individuel.

Avez-vous des réactions ? Je compte sur vous pour animer le débat.

**M. GOMMARD** : Vous avez parlé des logements sociaux et des communes en dessous des 20%...

**Mme Le Maire** : 25% !

**M. GOMMARD** : Quels sont les moyens d'action de la communauté urbaine pour pallier la carence de logements sociaux ?

**Mme JAUNET** : La communauté urbaine est un outil, nous allons rencontrer les bailleurs sociaux. Il y a des bons, des moins bons et des très bons bailleurs sociaux. Le logement social, ce n'est pas obligatoirement construire un immeuble, cela peut être une maison que l'on restaure et que l'on découpe.

J'ai oublié un point dans mon intervention : la préservation patrimoniale. Certaines communes, et souvent des petites communes par leur nombre d'habitants et par leur superficie, ont un patrimoine qu'elles ne veulent pas voir disparaître. Je suis Maire adjointe à Achères, ville qui compte 47% de logements sociaux, nous ne sommes donc pas du tout carencés. Un bailleur social a acheté un terrain avec une très jolie maison en meulière, qu'il n'a pas démolie mais transformée en 6 appartements. Au fond du jardin, il a fait une petite opération immobilière avec là aussi encore des logements sociaux. Cela signifie qu'on n'est pas obligé de construire une barre pour faire des logements sociaux. Ce qui fait souvent peur quand on présente des projets à un quartier, c'est justement l'idée qu'on se fait du logement social. Mais encore une fois, le logement social peut être fait intelligemment. Notre mission consiste à encourager les maires, qui sont parfois un peu frileux -et je le reconnais- justement car ils ont une population qui n'est pas toujours très favorable au logement social, et les accompagner pour qu'ils puissent créer des logements sociaux. Globalement, sur le territoire, on a de nombreux logements sociaux, mais on a quelques petites villes carencées.

**Mme le Maire** : En complément des propos de Suzanne, je crois beaucoup à l'intelligence des territoires. Je prendrais un exemple, qu'on connaît tous bien ici, Aubergenville et Flins : Aubergenville 36% de logements sociaux et quasiment 0% à Flins. De par la loi ALUR, et le fait d'être éligible selon la loi SRU en région parisienne aux 25% de logements sociaux à partir de 1 500 habitants et non 3 500 habitants comme pour le reste de la France, par l'intégration de Flins dans notre grande communauté d'agglomération avec Les Mureaux, puis maintenant dans la communauté urbaine, Flins devient éligible.

Créer 25% de logements sociaux à Flins en 5 ans signifie qu'on recréera des ghettos, que l'on a connus, et qu'on fait grossir la population de Flins de 300 ou 400 habitants, ce qui déséquilibre complètement les infrastructures.

En revanche, en prenant Flins et Aubergenville qui se touchent, qui ont des quartiers communs, qui ont des zones commerciales communes, à elles deux ces communes sont très au-dessus des 25%. Ce que je vous dis là n'est pas autorisé par la loi aujourd'hui, mais je trouve que c'est dommage. Aujourd'hui, quand les cabinets d'urbanisme travaillent avec Flins, ils leur trouvent un terrain, qui d'ailleurs est plus sur Aubergenville que sur Flins, en plein milieu d'une zone industrielle et suggèrent d'y mettre 300 logements sociaux. On refait les erreurs commises dans les années 60/70 alors qu'on devrait être dans la mixité.

Autre exemple, Guerville entre Mézières et Mantes la Jolie est un village rural, comportant plusieurs hameaux disséminés et un petit cœur de ville. Le Maire de Guerville avait commencé à faire du logement social en transformant des bâtiments soit agricoles soit d'anciens bâtiments du bourg en logements sociaux vraiment bien adaptés. Pourquoi l'oblige-t-on à avoir 25% de logements sociaux ? Il n'a pas d'espace, soit il s'agit d'espace agricole, soit il s'agit d'espace non constructible dans des hameaux où les gens n'ont aucun transport, et on ne mettra pas en place un système de transport pour 10 ou 12 habitations supplémentaires.

Là aussi il y a une réflexion sur l'aide qu'on peut apporter au maire de Guerville. Les bailleurs sociaux pour des raisons évidentes de rentabilité de leurs investissements ne peuvent pas venir à Guerville faire 8 logements sociaux en centre-ville. La communauté urbaine pourra venir en support des collectivités locales sur tous ces aspects. Des maires sont peut-être un peu frileux, mais globalement je trouve que les maires ont plutôt cette volonté. Quand vous avez des obligations d'urbanisme compliquées, comme à Porcheville (PPRI, PPRT, lisière de bois), ils leur restent une toute petite superficie pour construire leur 200 ou 300 logements sociaux. C'est là où la communauté urbaine pourra apporter du sens, de l'harmonie, de l'aide à ces maires, y compris de l'aide dans le portage vis-à-vis de la population. Il n'est pas toujours simple pour certains maires d'agir. On n'a pas de mesure de rétorsion, l'Etat s'en charge, puisqu'il y a des pénalités extrêmement fortes.

*(hochement de tête de M. Gommard).*

**Mme Le Maire :** Quand l'Etat vous interdit de construire, à cause d'un PPRI, PPRT ou lisière de bois, que vous n'avez pas de foncier ni de bailleurs sociaux, vous subissez une triple peine : l'insatisfaction des habitants, l'interdiction de construction de l'Etat et la taxation du fait que les 25% de logements sociaux ne sont pas atteints. Ce n'est pas aussi simple que « les vilains maires ne veulent pas construire ».

**M. GOMMARD :** Ce n'est pas le seul frein.

**Mme Le Maire :** L'essentiel des freins, contrairement à ce que vous pensez, en particulier sur la communauté urbaine. Je vous le dis, car les maires sont plutôt de bonne volonté.

**Mme JAUNET :** Pour avoir rencontré les 73 maires, même dans les villages qui ne sont pas éligibles, il y a la volonté de construire. Encore une fois, on veut garder la population, il y a des jeunes ménages qui s'installent et qui n'ont pas envie d'aller plus loin, ils s'y trouvent bien, ou ils y sont nés ou arrivés dans leur enfance ; c'est un vrai sujet. Parfois, les jeunes ménages n'ont pas les moyens d'acheter. Comment encourager un bailleur social, qui n'a pas un grand intérêt à construire 8 logements sociaux dans un village ? Comment la communauté urbaine peut-elle inciter ces bailleurs par exemple sur le plateau de Mantes où quelques villages seraient bien contents de réhabiliter une ferme ? Cela se fait, mais il faut un peu les inciter. Il en est de même dans le parc naturel du Vexin où il y a des besoins, avec une population qui veut rester dans ce parc naturel. Tout cela doit se mettre en place, mais nous devons être très incitatifs.

Encore une fois, je remercie le président d'avoir la volonté d'établir une carte et savoir où l'on doit se positionner aujourd'hui pour avoir un territoire cohérent.

**M. ZERKOUN :** Merci pour votre présentation, qui est claire. Je regrette que l'on ne place pas la question environnementale sur l'ensemble des axes, on aurait plus aller plus loin sur ce

point. Il ne fallait pas forcément saucissonner les différents axes, la question environnementale me paraît fondamentale sur l'aménagement de la communauté urbaine.

J'ai bien compris qu'une consultation des habitants a été faite. J'ai une question sur la démocratie. Comment va-t-on décider ? Une fois que l'on aura plus ou moins déterminé les orientations, la population sera associée à la consultation, mais qu'en sera-t-il du pouvoir de décision ?

Concernant les priorités à l'échelle de la communauté urbaine et de la commune d'Aubergenville, comment va-t-on réaménager, par exemple, le lycée perché en haut d'Aubergenville, un petit centre-ville avec un supermarché, un skatepark dans une zone industrielle... ? On veut développer Marques Avenue, mais se pose aussi la question du petit commerce. On est face à du cannibalisme commercial, on veut implanter des zones commerciales, alors qu'on a un équilibre entre Mantes, Aubergenville et Orgeval. Je trouve que ces zones commerciales suffisent. Cette question du petit commerce est forcément en lien avec ces grandes zones commerciales.

Il est difficile de trouver un équilibre entre l'activité économique et le respect de l'environnement. C'est une question importante.

Il n'y a pas forcément de centre-ville dans les communes, même sur Aubergenville, et même si je remercie Mme Primas d'avoir fait en sorte qu'il y ait une petite supérette. C'est une très bonne démarche qu'il faut soutenir. Ce n'est pas forcément suffisant et il faut aller un peu plus loin.

Comment associe-t-on la jeunesse, les habitants à tous ces changements qui vont se faire très prochainement, notamment Éole qui va être le moteur de la communauté urbaine ?

De nombreuses questions sont ainsi posées.

**Mme JAUNET :** Vous imaginez bien qu'à partir du moment où l'on a vraiment été volontaire en matière de concertation, on ne va pas abandonner ainsi. Je vous ai indiqué avoir reçu un certain nombre d'associations et dans 15 jours environ on commence à revoir les communes pour travailler maintenant concrètement sur la partie la plus technique sur les zonages. Tout au long du travail que nous ferons avec les communes, puisque les élus sont les premiers concernés, nous continuerons la concertation tant avec les habitants qu'avec les associations. Encore une fois, s'il appartient aux élus d'arrêter le PLUI dans sa globalité, les associations qui viennent vers nous sont plutôt sensibles à l'environnement, et c'est plutôt rassurant. J'ai une fibre écologique assez développée. Des gens soucieux de l'environnement, on en trouve partout, les jeunes y sont extrêmement sensibles. Nous aurons un fil conducteur sur tous les axes : le respect de l'environnement.

J'ai parlé du PLHI qui se greffait sur le PLUI, il y aussi le PCEAT (plan climat énergie territorial). Nous travaillons aussi sur le plan climat porté à la communauté urbaine par Éric ROULOT, Maire de Limay. Le plan climat comprend aussi bien l'environnement, les éventuelles pollutions sur le territoire, mais aussi la stratégie en matière d'énergie, l'aide en matière de logement à devenir moins énergivore. Toutes ces questions sont traitées en parallèle de la conception du PLUI, et tout cela alimentera ce PLUI.

Pendant les deux ans que nous avons, nous ne cesserons pas la concertation. Sur le fait que c'est notre territoire, auquel on tient et si l'on veut que ce PLUI soit celui de tout le monde, il faudra qu'on soit capable au fil du temps de nous entendre, de nous écouter.

Je n'ai pas dit qu'on allait stopper les trois zones commerciales, mais qu'on allait les améliorer. Il y a la décision de la communauté urbaine, la décision départementale et la décision nationale. Aujourd'hui, des projets sont en suspens car la commission nationale reste toujours très attentive, surtout en matière de déplacement. Il n'est pas indécent que les zones existantes soient restructurées et améliorées. Par contre, et je le répète, il est hors de question que sur le territoire de la communauté urbaine -et on est tous d'accord là-dessus- on recrée une zone commerciale artificielle sur une forêt ou sur un terrain agricole.

Maintenant, il y aura des petites opérations de type supérette. Quand on construit 200 logements ou que des quartiers se restructurent, il faut mettre des équipements de proximité. Ce ne sont pas des grandes zones commerciales mais pour pallier au quotidien de la population, afin d'éviter les déplacements pour faire des courses d'appoint.

Quant à la jeunesse, elle a été beaucoup interrogée dans le premier panel fait. Les jeunes sont porteurs d'avenir et ils ont très bien compris le principe de la communauté urbaine. Une jeune fille disait dans le film « la communauté urbaine, c'est comme notre Europe. J'habite ma ville, mais en même temps c'est plus grand ». Un autre jeune disait en parlant des piscines « j'irai partout, car on aura un ticket commun ». Les jeunes sont axés sur cette mutualisation que la communauté urbaine va apporter.

**M. ZERKOUN :** Vous n'avez pas répondu à ma question sur le pouvoir de décision de la stratégie.

**Mme JAUNET :** Pendant les deux ans qui viennent nous allons concerter les communes.

**M. ZERKOUN :** Et après ?

**Mme JAUNET :** Une fois qu'on aura établi un PLUI, il y aura une enquête publique et tout le monde pourra s'exprimer. On souhaite qu'il y ait de la concertation plus tôt pour ne pas arriver à l'enquête publique avec quelque chose dont personne n'aurait eu connaissance. En tant qu'élus, vous serez bien évidemment associés.

**M. BELHOMME :** On a parlé d'habitat et de transport. L'exposé montrait une ambition de passer à 450 000 habitants en 2030, mais que prévoit-on pour le développement économique ? Pour faire venir des gens sur notre territoire, il faut amener des possibilités d'études, de loisirs, de la culture. En tient-on compte dans le PADD et le PLUI ?

**Mme JAUNET :** Dans l'élaboration du PADD, je vous rappelle que nous allons débattre avant la fin de l'année de l'intérêt communautaire. Le sport est-il d'intérêt communautaire ? La culture également ? Nous avons des équipements sportifs, des équipements culturels. Comment axer tout cela ? C'est le conseil communautaire qui va en débattre avant décembre. Une de nos collègues travaille sur ce sujet pour qu'on soit effectivement amené à faire des choix. On ne pourra pas tout prendre de tout ce qui existe sur le territoire dans l'intérêt communautaire. On a toujours l'impression qu'il ne se passe rien sur ce territoire, mais en réalité il se passe beaucoup de choses, car vous avez des équipements remarquables, que ce soit sur le plan sportif ou culturel.

Concernant le développement économique, je suis bien placée pour savoir que le développement économique ne se décrète pas. Que demandent les chefs d'entreprise (TPE, PME) : « comment se déplace-t-on ? », le personnel qui met 2 heures pour se rendre sur son lieu de travail fatigue ; « Avoir la fibre », le département s'est emparé du sujet pour que cela

aille plus vite, car les opérateurs n'avaient pas l'air de se bouger beaucoup. En parlant avec les chefs d'entreprise, cela fait vraiment partie de leurs attentes.

La formation malheureusement ne dépend pas de la communauté urbaine.

J'ai fait trois mandats de Conseillère régionale, et je suis donc un peu le territoire, j'ai toujours été extrêmement malheureuse, car je participais au jury de concours des lycées. Quasiment à chaque jury de concours, on supprimait des ateliers, des sections qui ne comportaient plus assez d'élèves. Ce n'était pas la région qui décidait mais l'Education Nationale. La région finançait l'investissement du bâtiment, mais ce n'est pas elle qui choisissait ce qu'on allait y mettre.

Je crois qu'il y a eu des erreurs fondamentales. Aujourd'hui, vous avez ces formations en province. Des jeunes en province ont des métiers formidables, parce qu'ils ont été formés et qu'ils ont du travail sur place. Ici, on a le travail -et cela a été dit dans toutes les réunions publiques- mais les chefs d'entreprise se plaignent de ne pas avoir les compétences qualifiées. Par contre, et là aussi, il me semble que la communauté urbaine aura un rôle pilote à jouer.

**M. ZERKOUN :** Je suis complètement d'accord avec vous sur la formation des jeunes dans les lycées. Il faut associer la formation des jeunes au développement économique.

Des chefs d'entreprise demandent que le permis de conduire au même titre que la formation soit financé pour les jeunes. On constate des problèmes de mobilité.

**Mme Le Maire :** Nous le faisons, le département et la région aussi. Stratégiquement, ce n'est pas le rôle de la communauté urbaine.

**M. ZERKOUN :** Je me permettais de le souligner dans les orientations.

**M. LEYMARIE :** Une remarque, vous avez indiqué qu'il faudrait construire 1 100 logements par an pour atteindre le point mort et juste maintenir la population, et également le changement de loi faisant que des petits projets se réalisent au gré des opportunités plutôt qu'une vision générale. Il est difficile d'endiguer ces projets qui se font au détriment de l'intérêt général mais plutôt dans l'intérêt financier individuel. On connaît ici de tels projets et il doit y en avoir sur toute la communauté.

**Mme JAUNET :** On a un outil, puisqu'on a débattu du PADD, on peut surseoir et statuer. Pour ce faire, on doit avoir de bonnes raisons. J'évoquais tout à l'heure de belles propriétés qui parfois étaient convoitées par les promoteurs, là on peut surseoir et statuer puisque la démarche patrimoniale est justement l'un des thèmes précis de notre PADD. Le vrai sujet, et ce que la loi Duflot a permis, est le découpage des parcelles. Il faudra revenir sur cette loi, car c'est un drame dans les zones pavillonnaires. En attendant de revenir sur cette loi, j'ai bien l'intention dans le PLUI (et je sais que je n'aurais aucune opposition des maires) de préserver les zones pavillonnaires. Construire une maison sur 200 m<sup>2</sup> signifie qu'on fait aussi une sortie pour la voiture, on se retrouve avec des bateaux tous les 5 m, des choses sont aberrantes. Il y a des problèmes de circulation dans les zones pavillonnaires, des problèmes de stationnement, sans parler de ce qui échappe au maire par rapport à ces besoins en équipement public. Une petite opération immobilière de 50 logements..., mais 40 maisons qui se construisent que vous ne pouvez pas interdire, car de toute façon elles respectent le PLU, qu'elles arrivent dans tous les quartiers et que vous ne maîtrisez pas ces constructions, cela devient un vrai problème. On a bien l'intention que le PLUI ne soit pas du tout permissif mais au contraire qu'il soit un peu restrictif.



**Mme Le Maire :** Surtout qu'il y ait une vision, et c'est ce qu'on essaie de faire avec le quartier de la gare : comment reconstruire ce quartier en le rendant plus mixte ? C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il met autant de temps, la réflexion est longue.

**Mme JAUNET :** Des dispositifs tels que le télétravail, le coworking peuvent se mettre en place.

**Mme Le Maire :** Vous disiez M. ZERKOUN qu'on ne voyait pas assez l'environnement, mais il est partout à la fois dans les mobilités, car dans les détails de ce PADD, on note la route propre, les véhicules propres, les réseaux de véhicules électriques, tous les tests réalisés actuellement dans les communes rurales sur le covoiturage. J'ai entendu hier que BlaBlaCar lançait une expérimentation dans Paris sur les petits déplacements réguliers. C'est une idée intéressante, on pourra peut-être faire un BlaBlaCar de la communauté urbaine.

**M. ZERKOUN :** C'est un projet Macron !

**Mme Le Maire :** Je ne sais pas, mais c'est un projet intéressant pour les mobilités.

Sur le commerce de proximité, nous travaillons sur ce sujet depuis plusieurs années notamment avec Coopération et famille à la réhabilitation du centre commercial. D'ailleurs, les réflexions avancent. En ce qui concerne le centre-ville, c'est difficile même s'il y a la supérette Vival. La commune a acheté l'ancien pressing, l'année prochaine on devra avoir un programme de réhabilitation. Le quartier de la gare offrira aussi une place au commerce de proximité. C'est différent de l'attractivité du centre Marques Avenue, qu'il ne faut pas opposer au commerce de proximité, dont la fréquentation est également différente.

Je voudrais vous rassurer sur le skatepark, qui va bientôt déménager au centre sportif Giot.

**M. ZERKOUN :** Cet équipement, qui concerne des jeunes, se retrouve dans une zone industrielle, il ne sert pas à grand-chose.

**Mme Le Maire :** A l'époque où il avait été installé, c'était une demande des clubs de skate. On va le déménager dans le club sportif, ainsi tous les jeunes pourront s'y rendre.

**M. ZERKOUN :** Il faut associer les jeunes aux décisions sur ce genre d'équipement.

**Mme Le Maire :** Sur ce projet, ce sont les jeunes qui ont trouvé le terrain. Je vous raconterai l'histoire du skatepark.

**M. ZERKOUN :** Sur le fond, je voulais expliquer qu'il faut sortir des villes dortoirs et qu'il y ait plus de vie dans les centres-villes.

**Mme Le Maire :** C'est pour cela qu'on demande l'avis de la population.

**Mme DENAND :** Sur le territoire, peu de personnes ont la possibilité de travailler près de leur domicile. Les autoroutes A13 et A14 payante qui nous amènent sur Paris sont régulièrement saturées. Comment cela va-t-il s'articuler avec le Grand Paris ?

**Mme JAUNET :** L'articulation avec le Grand Paris n'est pour l'instant pas notre première préoccupation dans ce PLUI. Tous les élus de la communauté urbaine s'interrogent sur les déplacements automobiles. Sur le territoire de la communauté urbaine, on a des traversées de

Seine, et c'est éminemment important, mais une des contradictions des populations est de vouloir les traversées mais pas les ponts.

Sur la commune d'Achères, nous attendons un pont depuis un certain temps. Il est inscrit au Conseil départemental depuis un certain nombre d'années, mais il y a eu différents recours. Il y a l'intérêt général et l'intérêt particulier, ce que je dis aux associations. Je veux bien défendre tous les intérêts sur le territoire, s'il y a un mieux-vivre pour les habitants, mais pas les intérêts particuliers. On a besoin de se déplacer sur ce territoire, de passer d'une rive à l'autre.

Mme le Maire parlait des nouvelles façons de se déplacer, par exemple entre Les Mureaux et Meulan, il y a un projet de téléphérique, qui sera peut-être le premier sur notre territoire. En tout cas, il est porté par la région. La région doit déterminer trois sites pilotes, on espère l'être dans les Yvelines. Cela fait partie des innovations. L'idée est de prévoir des alternatives à la voiture, mais pour cela il faut être extrêmement compétitif en matière de transport en commun. Éole ne va pas seulement vers Paris, il y a aussi le cabotage par exemple entre Mantes (domicile) et Poissy (lieu de travail).

Lorsqu'on a commencé à mettre des vélos à Saint-Germain en Laye, étant élue à l'époque, on ne me prenait pas au sérieux. Maintenant, le parc est constitué de 800 vélos. Les gens sortent du RER et prennent un vélo, pourtant Saint-Germain en Laye n'est pas une ville plate pour faire du vélo.

**Dans la salle :** Aubergenville non plus !

**Mme JAUNET :** Il faut reconnaître qu'énormément de gens viennent jusqu'au RER en vélo au lieu d'utiliser leur voiture. Il y a un parking sécurisé en sous-sol. De plus, le dispositif cyclable sur la ville est extrêmement pertinent. Si l'on met les moyens, les gens utiliseront d'autres méthodes.

Il faudrait légiférer sur le fait d'interdire aux vélos d'utiliser la chaussée lorsqu'il y a de belles pistes cyclables, qui ont coûté bien cher aux contribuables et que les vélos ne les utilisent pas !

**Mme Le Maire :** Eole sera déjà pour nous une grande respiration pour répondre à la question sur la liaison avec Paris. Notre ligne ferroviaire fonctionne bien mal, les cadences ne sont plus assez importantes. On en gagnera deux supplémentaires par heure, en heures de pointe et une en heures creuses.

**Mme JAUNET :** Vous aurez à peu près le même rythme que le RER A, c'est donc un atout.

**Mme Le Maire :** Raison pour laquelle cela va tout changer.

**M. LÉCOLE :** Avec tout l'intérêt de la ligne TGV qui reliera la Normandie et qui nous soulagera de tous les express, qui nous font attendre tous les matins sur le quai de la gare, car ils sont prioritaires et qu'ils sont toujours en retard. Quand on est passé un jour à la gare de Rouen, on comprend pourquoi les trains sont en retard. Tous les matins, on attend les express qui viennent de Rouen, du Havre, de Caen.

**Mme Le Maire :** Cela pose un autre problème, celui du tracé auquel la communauté urbaine est très vigilante.

**M. LÉCOLE :** La fiabilité du RER E dépendra du passage et du délestage des autres trains. J'espère qu'on arrivera à faire entendre à SNCF Réseau la possibilité d'inclure les trains de fret sur cette fameuse ligne, chose exclue pour l'instant.

**Mme Le Maire :** Là aussi, la communauté urbaine prend tout son sens en termes de représentativité dans les décisions. Pour négocier avec SNCF Réseau, mieux vaut s'appeler « communauté urbaine GPS&O » que « communauté de communes Seine Mauldre ».

Avez-vous d'autres questions ?

**Mme LOZACH :** On a parlé de mobilité automobile vers Paris, mais en termes de transversalité la vallée de Mauldre, notamment le passage de Nézel, est difficile à franchir. Beaucoup de gens empruntent ces petites routes.

**Mme JAUNET :** Que ce soit dans le Vexin ou de ce côté de la Seine, on a effectivement des problèmes de rabattement. On ne peut pas mettre des transports en commun partout. En ce qui concerne Nézel, on attend une déviation depuis un certain temps. A un moment donné, il faudra se mettre autour d'une table et qu'on réfléchisse sérieusement à cette déviation, indispensable à Nézel, et sur son tracé. Là aussi, on a une population en danger et des terres agricoles, à un moment donné, il faudra arrêter un tracé. On met 30 ans pour réaliser des aménagements, c'est trop long.

On fait beaucoup de logements, mais les infrastructures ne suivent pas. Ce sera l'intérêt de la communauté urbaine, d'attirer l'attention des promoteurs sur leur construction, sur les projets des pôles de gares, pour densifier et avoir des quartiers intelligents avec de l'activité, du commerce et des habitations. En même temps, les infrastructures devront suivre. Pour cela, il faudra trouver un consensus et c'est tout l'intérêt de la concertation. Quand on dialogue, on arrive à se mettre d'accord et c'est un peu la mission que le président m'a confiée. J'espère que j'y arriverai pour qu'on gagne du temps.

**Mme Le Maire :** Merci. Avez-vous d'autres questions ou remarques ? (Non).

Il me reste vraiment à remercier Suzanne de cette présentation, des réponses aux questions, en attendant de la revoir.

**Mme JAUNET :** Avec plaisir, je vous souhaite une excellente fin de soirée et bon courage pour votre fin de conseil.

**Dans la salle :** Merci.



République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

2017/  
Commune d'Aubergenville  
Conseil Municipal du 03-05-2017 – Délibération A2 - N°17-022  
3-5 Autres actes de gestion du domaine public

**AN 2017  
17-022**

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

**L'an deux mille DIX SEPT, le 3 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en raison de l'indisponibilité momentanée de la salle du Conseil pour travaux, dans les locaux de l'ex-Communauté de communes Seine Mauldre, situés au 3 bis, avenue de la Division Leclerc, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.**

### **Présents :**

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBOILLOT, M. Mohamed ZERKOUN, M. Philippe GOMMARD

### **Absents ayant donné procuration :**

Mme Fabienne PAULIN, procuration à Mme Sylvia PADIOU  
M. Pascal ANDRE, procuration à M. Joël DANIEL  
Mme Armène ISIDORE, procuration à M. Thierry MONTANGERAND  
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Sophie PRIMAS  
M. Edward DANGELOT, procuration à M. André GODINEAU  
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME  
M. Didier JAHIER, procuration à M. Bernard GRIGY  
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Philippe LEYMARIE

### **Absents excusés :**

Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT,

*Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance*

### **DATE DE LA CONVOCATION :**

26/04/2017

### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice	33
Présents	23
Votants	31

### **DATE D'AFFICHAGE :**

26/04/2017

**OBJET : CLASSEMENT DES VOIRIES DU HAUT DU PARC DANS LE DOMAINE PUBLIC**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Voirie routière et notamment son article L.141-3,

REÇU EN PREFECTURE

le 18/05/2017

Application agréée E-legalité.com

078-217800291-20170503-DEL17\_022-DE

Considérant que la copropriété "Les Hauts du Parc" sise avenue de la Division Leclerc et route de Bazemont (lieu-dit "le Dessus du Parc"), sur la parcelle AV 108, comprend une partie d'espaces communs, notamment la voirie, et une partie privative,

Considérant que les espaces "voirie" de la parcelle AV 108 d'une contenance de 14 673 m<sup>2</sup> appartiennent actuellement au syndicat des copropriétaires "Les Hauts du Parc",

Considérant qu'il convient de classer les espaces communs de ladite copropriété dans le domaine public communal,

Considérant que ce classement ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie et qu'il est dispensé d'enquête publique préalable conformément à l'alinéa 2 de l'article L141-3 du Code de la voirie routière,

Considérant le plan de bornage et de délimitation réalisé suite au bornage amiable contradictoire intervenu entre la copropriété et la Ville d'Aubergenville le 3 mars 2017,

Considérant l'avis favorable et à l'unanimité émis par la Commission Finances – Urbanisme réunie le 26 avril 2017,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe LEYMARIE, Adjoint au Maire délégué aux finances et à l'urbanisme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix Pour, 1 Abstention : P. GOMMARD),

- **ARTICLE 1 : DECIDE DE CLASSER** les espaces communs de la copropriété "Les Hauts du Parc" dans le domaine public communal,
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer les documents nécessaires à ce classement.



Fait et délibéré en séance  
Les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre



Sophie PRIMAS,  
Maire d'Aubergenville,  
Sénateur des Yvelines.





République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

2017/  
Commune d'Aubergenville  
Conseil Municipal du 03-05-2017 – Délibération A3 - N°17-023  
3-5 Autres actes de gestion du domaine public

**AN 2017  
17-023**

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

**L'an deux mille DIX SEPT, le 3 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en raison de l'indisponibilité momentanée de la salle du Conseil pour travaux, dans les locaux de l'ex-Communauté de communes Seine Mauldre, situés au 3 bis, avenue de la Division Leclerc, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.**

### **Présents :**

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBOILLOT, M. Mohamed ZERKOUN, M. Philippe GOMMARD

### **Absents ayant donné procuration :**

Mme Fabienne PAULIN, procuration à Mme Sylvia PADIOU  
M. Pascal ANDRE, procuration à M. Joël DANIEL  
Mme Armène ISIDORE, procuration à M. Thierry MONTANGERAND  
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Sophie PRIMAS  
M. Edward DANGELOT, procuration à M. André GODINEAU  
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME  
M. Didier JAHIER, procuration à M. Bernard GRIGY  
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Philippe LEYMARIE

### **Absents excusés :**

Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT,

**Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance**

### **DATE DE LA CONVOCATION :**

26/04/2017

### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice	33
Présents	23
Votants	31

### **DATE D'AFFICHAGE :**

26/04/2017

**OBJET : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE  
LA PARCELLE AX 197 SISE RUE DU FAUBOURG**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2241-1 et suivants,

REÇU EN PREFECTURE

Le 18/05/2017

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20170503-DEL17\_023-DE

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L2141-1 et suivants,

Considérant que la parcelle AX 197 est spécifiquement aménagée à l'usage du public en tant que partie d'un complexe sportif,

Considérant que sa cession à la société IMMOBILIÈRE DOMUSVI pourrait permettre l'extension de la résidence Les Jardins de Médicis,

Considérant qu'il convient préalablement, pour permettre la future mutation du terrain, de constater la désaffectation de la parcelle telle que le prévoit l'article L 2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques et de la déclasser du domaine public pour l'intégrer dans le domaine privé communal,

*Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission Finances – Urbanisme réunie le 26 avril 2017,*

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe LEYMARIE, Adjoint au Maire délégué aux finances et à l'urbanisme,*

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix Pour, 2 Abstentions : M. ZERKOUN, P. GOMMARD),**

- **ARTICLE 1 : CONSTATE** la désaffectation de la parcelle AX 197,
- **ARTICLE 2 : PRONONCE** son déclassement du domaine public.



*Fait et délibéré en séance  
Les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre*





République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

**AN 2017**  
**17-024**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

**L'an deux mille DIX SEPT, le 3 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en raison de l'indisponibilité momentanée de la salle du Conseil pour travaux, dans les locaux de l'ex-Communauté de communes Seine Mauldre, situés au 3 bis, avenue de la Division Leclerc, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.**

### **Présents :**

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBOILLOT, M. Mohamed ZERKOUN, M. Philippe GOMMARD

### **Absents ayant donné procuration :**

Mme Fabienne PAULIN, procuration à Mme Sylvia PADIOU  
M. Pascal ANDRE, procuration à M. Joël DANIEL  
Mme Amène ISIDORE, procuration à M. Thierry MONTANGERAND  
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Sophie PRIMAS  
M. Edward DANGELOT, procuration à M. André GODINEAU  
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME  
M. Didier JAHIER, procuration à M. Bernard GRIGY  
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Philippe LEYMARIE

### **Absents excusés :**

Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT,

**Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance**

### **DATE DE LA CONVOCATION :**

26/04/2017

### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice 33

Présents 23

Votants 31

### **DATE D'AFFICHAGE :**

26/04/2017

**OBJET : CESSION DE LA PARCELLE AX 197 SISE RUE DU FAUBOURG A LA SOCIETE IMMOBILIERE DOMUSVI**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L2241-1 et suivants,

REÇU EN PREFECTURE

le 18/05/2017

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20170503-DEL17\_024-DE



Vu l'estimation de France Domaines du 21 décembre 2016,

Vu la proposition d'achat présentée par la société IMMOBILIÈRE DOMUSVI sur la parcelle AX 197 située rue du Faubourg,

Considérant que la société IMMOBILIÈRE DOMUSVI a proposé à la Ville d'Aubergenville de faire l'acquisition de la parcelle AX 197 pour permettre l'extension de la résidence Les Jardins de Médicis,

*Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission Finances – Urbanisme réunie le 26 avril 2017,*

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe LEYMARIE, Adjoint au Maire délégué aux finances et à l'urbanisme,*

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix pour, 2 Abstentions : M. ZERKOUN, P. GOMMARD),**

- **ARTICLE 1 : DECIDE** de vendre la parcelle non bâtie AX 197 sise rue du Faubourg, d'une superficie de 465 m<sup>2</sup>, à la société IMMOBILIÈRE DOMUSVI au prix de 100.000 € pour la réalisation de l'extension de la résidence les Jardins de Médicis,
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant dûment habilité, à prendre toutes les décisions relatives à la réalisation de cette vente



*Fait et délibéré en séance  
Les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre*

Sophie PRIMAS,  
Maire d'Aubergenville,  
Sénateur des Yvelines



REÇU EN PREFECTURE

le 18/05/2017

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20170503-DEL17\_024-DE



République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

AN 2017  
17-025

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille DIX SEPT, le 3 mai, à vingt heures, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni, en raison de l'indisponibilité momentanée de la salle du Conseil pour travaux, dans les locaux de l'ex-Communauté de communes Seine Mauldre, situés au 3 bis, avenue de la Division Leclerc, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

### Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSOILLOT, M. Mohamed ZERKOUN, M. Philippe GOMMARD

### Absents ayant donné procuration :

Mme Fabienne PAULIN, procuration à Mme Sylvia PADIOU  
M. Pascal ANDRE, procuration à M. Joël DANIEL  
Mme Armène ISIDORE, procuration à M. Thierry MONTANGERAND  
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Sophie PRIMAS  
M. Edward DANGELOT, procuration à M. André GODINEAU  
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME  
M. Didier JAHIER, procuration à M. Bernard GRIGY  
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Philippe LEYMARIE

### Absents excusés :

Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT,

*Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance*

### DATE DE LA CONVOCATION :

26/04/2017

### NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	23
Votants	31

### DATE D'AFFICHAGE :

26/04/2017

**OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU  
DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE (PARCELLE AM 860) AVEC LA POSTE**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,

REÇU EN PREFECTURE

le 18/05/2017

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20170503-DEL17\_025-DE

Vu le Code général de propriété des personnes publiques et notamment son article L2211-1,

Considérant le souhait d'élargissement de la plateforme de distribution de la Poste et sa demande concomitante à la Ville d'occuper la parcelle AM 860 en vue d'y aménager un parking,

Considérant que la parcelle AM 860 appartient au domaine privé de la Ville du fait de sa non-affectation à l'usage du public ou d'un service public,

Considérant l'accord de la Ville pour consentir à la Poste, l'utilisation de ladite parcelle par voie de convention d'occupation temporaire du domaine privé communal, moyennant le versement d'un loyer mensuel sur une durée de 60 mois,

Considérant qu'à l'issue de cette période, les parties se rencontreront afin d'examiner le devenir de leurs relations contractuelles,

Considérant le projet de convention d'occupation temporaire du domaine privé de la Ville,

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission Finances – Urbanisme réunie le 26 avril 2017,


Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe LEYMARIE, Adjoint au Maire délégué aux finances et à l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix),

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine privé communal, sur la parcelle AM 860, au profit de la Poste,
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention et son éventuel avenant.



Fait et délibéré en séance  
Les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre



Sophie PRIMAS,  
Maire d'Aubergenville,  
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE

Le 18/05/2017

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20170503-DEL17\_025-DE



République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

2017/  
Commune d'Aubergenville  
Conseil Municipal du 03-05-2017 – Délibération A6 - N°17-026  
1-1 Marchés publics

**AN 2017**  
**17-026**

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

*L'an deux mille DIX SEPT, le 3 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en raison de l'indisponibilité momentanée de la salle du Conseil pour travaux, dans les locaux de l'ex-Communauté de communes Seine Mauldre, situés au 3 bis, avenue de la Division Leclerc, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.*

#### **Présents :**

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBOILLOT, M. Mohamed ZERKOUN, M. Philippe GOMMARD

#### **Absents ayant donné procuration :**

Mme Fabienne PAULIN, procuration à Mme Sylvia PADIOU  
M. Pascal ANDRE, procuration à M. Joël DANIEL  
Mme Armène ISIDORE, procuration à M. Thierry MONTANGERAND  
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Sophie PRIMAS  
M. Edward DANGELOT, procuration à M. André GODINEAU  
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME  
M. Didier JAHIER, procuration à M. Bernard GRIGY  
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Philippe LEYMARIE

#### **Absents excusés :**

Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT,

*Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance*

#### **DATE DE LA CONVOCATION :**

26/04/2017

#### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice	33
Présents	23
Votants	31

#### **DATE D'AFFICHAGE :**

26/04/2017

**OBJET : TRANSFERT PARTIEL DES MARCHÉS RELATIFS À L'ENTRETIEN  
DES ESPACES VERTS A LA COMMUNAUTÉ URBAINE GPS&O**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5215-20 précisant les compétences exercées de plein droit par une communauté urbaine, en lieu et place de ses communes membres,

REÇU EN PREFECTURE

Le 18/05/2017

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20170503-DEL17\_026-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-18-II précisant que « l'établissement public de coopération intercommunale est substitué de plein droit, à la date du transfert de compétences, aux communes qui le composent dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes ; que les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties ; que la substitution de personne morale aux contrats conclus par les communes n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le cocontractant ; que la Commune qui transfère la compétence informe les cocontractants de cette substitution, »

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015362-0002 en date du 28 décembre 2015 modifié portant fusion de la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines (CAMY), la Communauté d'Agglomération des 2 Rives de la Seine (CA2RS), la Communauté d'Agglomération Poissy-Achères-Conflans Sainte Honorine (CAPAC), Seine & Vexin Communauté d'Agglomération, la Communauté de Communes des Coteaux du Vexin (CCCV) et la Communauté de Communes Seine Mauldre (CCSM),

Vu l'arrêté préfectoral n°2015362-0003 en date du 28 décembre 2015 modifié portant transformation de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine & Oise en Communauté Urbaine,

Considérant que la compétence relative à l'entretien des espaces verts (hors embellissements du domaine public routier non nécessaire à ce dernier), a été transférée à la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (CU GPS&O) à compter du 01/01/2016,

Considérant que la Ville d'Aubergenville a conclu deux marchés de services avec la société PINSON PAYSAGES pour l'entretien de ses espaces verts (deux lots),

Considérant que ces marchés ont pris effet le 7 octobre 2015 pour une durée de trois ans reconductible expressément soit un terme maximum fixé au 8 octobre 2018.

Considérant que ces marchés ont été transférés à la CU GPS&O, à hauteur de 71,82% pour le lot 1 (Taille, tonte, ramassage des feuilles) et à hauteur de 36% pour le lot 2 (Fauchage) et qu'il est nécessaire d'acter des modalités de répartition de ces derniers entre la Commune et la CU GPS&O, et particulièrement la répartition financière entre les deux collectivités.

Considérant qu'il est proposé pour chacun des marchés, un avenant visant à transférer partiellement le marché à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, date de la pleine reprise de la compétence par la CU GPS&O ; l'année 2016 ayant fait l'objet d'une convention de gestion provisoire de la compétence entre les deux collectivités pour assurer la continuité de service public,

Considérant les projets d'avenants de transfert partiel,

*Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission Finances – Urbanisme réunie le 26 avril 2017,*

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Dominique BELHOMME, Adjoint au Maire délégué aux Travaux, à la Prévention et à la Sécurité,*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix Pour, 1 Abstention : P. GOMMARD),

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** les termes des avenants de transfert partiel à la CU GPS&O, du marché n°2015-19 "Entretien des espaces verts", lot 1 et lot 2, signés avec la société PINSON PAYSAGES ,
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer lesdits avenants.

AUBERGENVILLE (Yvelines)  
Certifié exécutoire le présent acte transmis à  
M. le Sous-préfet le 10/05/2017  
Et publié le 05/05/2017



Sophie PRIMAS,  
Maire d'Aubergenville,  
Sénateur des Yvelines.

*Fait et délibéré en séance  
Les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre*

Sophie PRIMAS,  
Maire d'Aubergenville,  
Sénateur des Yvelines.



REÇU EN PREFECTURE

Le 10/05/2017

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20170503-DEL17\_026-DE



République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

2017/  
Commune d'Aubergenville  
Conseil Municipal du 03-05-2017 – Délibération A7 - N°17-027  
1-1 Marchés publics

**AN 2017**  
**17-027**

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

*L'an deux mille DIX SEPT, le 3 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en raison de l'indisponibilité momentanée de la salle du Conseil pour travaux, dans les locaux de l'ex-Communauté de communes Seine Mauldre, situés au 3 bis, avenue de la Division Leclerc, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.*

#### **Présents :**

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBILLOT, M. Mohamed ZERKOUN, M. Philippe GOMMARD

#### **Absents ayant donné procuration :**

Mme Fabienne PAULIN, procuration à Mme Sylvia PADIOU  
M. Pascal ANDRE, procuration à M. Joël DANIEL  
Mme Armène ISIDORE, procuration à M. Thierry MONTANGERAND  
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Sophie PRIMAS  
M. Edward DANGELOT, procuration à M. André GODINEAU  
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME  
M. Didier JAHIER, procuration à M. Bernard GRIGY  
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Philippe LEYMARIE

#### **Absents excusés :**

Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT,

*Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance*

#### **DATE DE LA CONVOCATION :**

26/04/2017

#### **DATE D'AFFICHAGE :**

26/04/2017

#### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice	33
Présents	23
Votants	31

**OBJET : TRANSFERT PARTIEL DU MARCHÉ RELATIF À L'ÉCLAIRAGE PUBLIC A LA COMMUNAUTE URBAINE CU GPS&O**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5215-20 précisant les compétences exercées de plein droit par une communauté urbaine, en lieu et place de ses communes membres,

REÇU EN PREFECTURE

Le 18/05/2017

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20170503-DEL17\_027-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-18-II précisant que « l'établissement public de coopération intercommunale est substitué de plein droit, à la date du transfert de compétences, aux communes qui le composent dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes ; que les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties ; que la substitution de personne morale aux contrats conclus par les communes n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le cocontractant ; que la Commune qui transfère la compétence informe les cocontractants de cette substitution, »

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015362-0002 en date du 28 décembre 2015 modifié portant fusion de la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines (CAMY), la Communauté d'Agglomération des 2 Rives de la Seine (CA2RS), la Communauté d'Agglomération Poissy-Achères-Conflans Sainte Honorine (CAPAC), Seine & Vexin Communauté d'Agglomération, la Communauté de Communes des Coteaux du Vexin (CCCV) et la Communauté de Communes Seine Mauldre (CCSM),

Vu l'arrêté préfectoral n°2015362-0003 en date du 28 décembre 2015 modifié portant transformation de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine & Oise en Communauté Urbaine (CU GPS&O),

Considérant que la Ville d'Aubergenville a conclu un marché de services avec la société VIALUM pour la maintenance globale des installations d'éclairage public, la signalisation lumineuse tricolore et les illuminations de fêtes,

Considérant que ce marché, modifié par un avenant du 27 novembre 2015, a pris effet le 2 octobre 2015 pour une durée d'une année, reconductible expressément trois fois soit un terme maximum fixé au 2 octobre 2019,

Considérant que la compétence relative à la maintenance de l'éclairage public et à la signalisation tricolore, hors éclairage à visée ornementale (illuminations de fêtes) a été transférée à la CU GPS&O à compter du 01/01/2016,

Considérant que le marché public a été transféré à hauteur de 95.65% et qu'il est nécessaire d'acter, par avenant, les modalités de répartition dudit marché entre la Commune et la CU GPS&O, et plus particulièrement la répartition financière,

Considérant qu'il est proposé un avenant visant à transférer partiellement le marché d'éclairage public à la CU GPS&O, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, date de la pleine reprise de la compétence par la Communauté urbaine ; l'année 2016 ayant fait l'objet d'une convention de gestion provisoire de la compétence Voirie entre les deux collectivités, pour continuité du service public,

Considérant le projet d'avenant de transfert partiel,

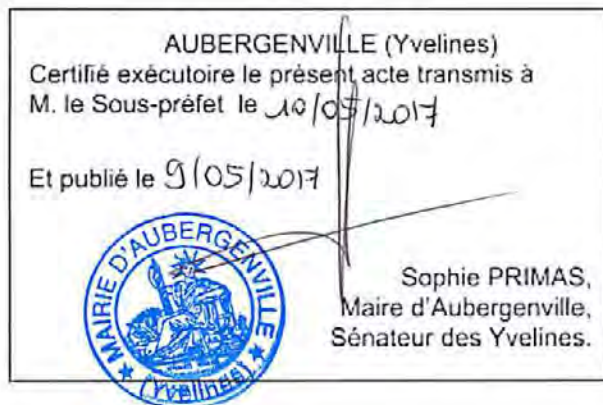
*Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission Finances – Urbanisme réunie le 26 avril 2017,*

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Dominique BELHOMME, Adjoint au Maire délégué aux Travaux, à la Prévention et à la Sécurité,*




Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix Pour, 2 Abstentions : M. ZERKOUN, P. GOMMARD),

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** les termes de l'avenant de transfert partiel à la CU GPS&O, du marché n°2015-22 "Maintenance de l'éclairage public" signé avec la société VIALUM ,
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer ledit avenant.



*Fait et délibéré en séance  
Les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,  
Maire d'Aubergenville,  
Sénateur des Yvelines.



REÇU EN PREFECTURE

le 18/05/2017

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20170503-DEL17\_027-DE



République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

2017/  
Commune d'Aubergenville  
Conseil Municipal du 03-05-2017 – Délibération B1 - N°17-028  
7-1 Décisions budgétaires

**AN 2017  
17-028**

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille DIX SEPT, le 3 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en raison de l'indisponibilité momentanée de la salle du Conseil pour travaux, dans les locaux de l'ex-Communauté de communes Seine Mauldre, situés au 3 bis, avenue de la Division Leclerc, en séance publique, sous la présidence de M. Dominique BELHOMME, 1er Adjoint au Maire.

### Présents :

M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBILLOT, M. Mohamed ZERKOUN, M. Philippe GOMMARD

### Absents ayant donné procuration :

Mme Fabienne PAULIN, procuration à Mme Sylvia PADIOU  
M. Pascal ANDRE, procuration à M. Joël DANIEL  
Mme Armène ISIDORE, procuration à M. Thierry MONTANGERAND  
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Sophie PRIMAS  
M. Edward DANGELOT, procuration à M. André GODINEAU  
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME  
M. Didier JAHIER, procuration à M. Bernard GRIGY  
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Philippe LEYMARIE

### Absents excusés :

Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

Madame le Maire a quitté la salle et ne prend pas part au vote

### DATE DE LA CONVOCATION :

26/04/2017

### DATE D'AFFICHAGE :

26/04/2017

### NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	22
Votants	29

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET PRINCIPAL**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-12,

Vu le budget communal,

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission Finances – Urbanisme réunie le 26 avril 2017,


Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe LEYMARIE, Adjoint au Maire délégué aux Finances et à l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré, à la majorité (27 voix Pour, 1 voix Contre : M. ZERKOUN, 1 Abstention : P. GOMMARD),



- **ARTICLE 1 : APPROUVE ET ARRÊTE** les résultats de clôture du compte administratif du budget annexe Assainissement de l'exercice 2016 qui se déclinent comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Cumul
Recettes de l'exercice	595 827,66	712 698,40	1 308 526,06
Dépenses de l'exercice	521 728,42	498 627,28	1 020 355,70
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>74 099,24</b>	<b>214 071,12</b>	<b>288 170,36</b>
Résultat antérieur reporté	-74 099,24	678 941,07	604 841,83
Affectation à l'investissement		-74 099,24	-74 099,24
<b>Résultat de clôture</b>	<b>0,00</b>	<b>818 912,95</b>	<b>818 912,95</b>

- **ARTICLE 2 : CONSTATE** l'absence de dépenses engagées non mandatées et de recettes certaines non encaissées au 31/12/2016.

AUBERGENVILLE (Yvelines)  
Certifié exécutoire le présent acte transmis à  
M. le Sous-préfet le \_\_\_\_\_  
Et publié le \_\_\_\_\_  
  
Sophie PRIMAS,  
Maire d'Aubergenville,  
Sénateur des Yvelines.

*Fait et délibéré en séance  
Le jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre*

  
Sophie PRIMAS,  
Maire d'Aubergenville,  
Sénateur des Yvelines.  




République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

2017/  
Commune d'Aubergenville  
Conseil Municipal du 03-05-2017 – Délibération B2 - N°17-029  
7-1 Décisions budgétaires

**AN 2017  
17-029**

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille DIX SEPT, le 3 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en raison de l'indisponibilité momentanée de la salle du Conseil pour travaux, dans les locaux de l'ex-Communauté de communes Seine Mauldre, situés au 3 bis, avenue de la Division Leclerc, en séance publique, sous la présidence de M. Dominique BELHOMME, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

### Présents :

M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBILLOT, M. Mohamed ZERKOUN, M. Philippe GOMMARD

### Absents ayant donné procuration :

Mme Fabienne PAULIN, procuration à Mme Sylvia PADIOU  
M. Pascal ANDRE, procuration à M. Joël DANIEL  
Mme Armène ISIDORE, procuration à M. Thierry MONTANGERAND  
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Sophie PRIMAS  
M. Edward DANGELOT, procuration à M. André GODINEAU  
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME  
M. Didier JAHIER, procuration à M. Bernard GRIGY  
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Philippe LEYMARIE

PRÉFECTURE DES YVELINES  
18 MAI 2017  
DRCL

### Absents excusés :

Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

Madame le Maire a quitté la salle et ne prend pas part au vote.

### DATE DE LA CONVOCATION :

26/04/2017

### NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	22
Votants	29

### DATE D'AFFICHAGE :

26/04/2017

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET ANNEXE  
ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-12,

Vu le budget communal,

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission Finances – Urbanisme réunie le 26 avril 2017,

Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe LEYMARIE, Adjoint au Maire délégué aux Finances et à l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré, à la majorité (27 voix Pour, 1 voix Contre : M. ZERKOUN, 1 Abstention : P. GOMMARD),


- **ARTICLE 1 : APPROUVE ET ARRÊTE** les résultats de clôture du compte administratif de l'exercice 2016 qui se déclinent comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Cumul
Recettes de l'exercice	10 999 578,75	20 690 125,89	31 689 704,64
Dépenses de l'exercice	11 663 366,35	18 305 313,74	29 968 680,09
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 663 787,60</b>	<b>2 384 812,15</b>	<b>1 721 024,55</b>
Résultat antérieur reporté	549 750,91	6 765 047,23	7 314 798,14
Affectation à l'investissement		-1 379 273,00	-1 379 273,00
<b>Résultat de clôture</b>	<b>-114 036,69</b>	<b>7 770 586,38</b>	<b>7 656 549,69</b>


- **ARTICLE 2 : RECONNAÎT** la sincérité des dépenses engagées non mandatées, ainsi que des recettes certaines non encaissées se traduisant comme suit :

Restes à réaliser – Recettes : 904 066,16 €  
Restes à réaliser – Dépenses : 1 150 494,10 €  
**Solde des restes à réaliser : - 246 427,94 €**

**AUBERGENVILLE (Yvelines)**  
Certifié exécutoire le présent acte, transmis à  
M. le Sous-préfet le . . . . .  
  
Et publié le . . . . .

  
Sophie PRIMAS,  
Maire d'Aubergenville,  
Sénateur des Yvelines.

*Fait et délibéré en séance  
Les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre*

  
Sophie PRIMAS,  
Maire d'Aubergenville,  
Sénateur des Yvelines.



République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

2017/  
Commune d'Aubergenville  
Conseil Municipal du 03-05-2017 – Délibération B3 - N°17-030  
7-1 Décisions budgétaires

**AN 2017  
17-030**

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

**L'an deux mille DIX SEPT, le 3 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en raison de l'indisponibilité momentanée de la salle du Conseil pour travaux, dans les locaux de l'ex-Communauté de communes Seine Mauldre, situés au 3 bis, avenue de la Division Leclerc, en séance publique, sous la présidence de M. Dominique BELHOMME, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.**

**Présents :**

M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBILLOT, M. Mohamed ZERKOUN, M. Philippe GOMMARD

**Absents ayant donné procuration :**

Mme Fabienne PAULIN, procuration à Mme Sylvia PADIOU  
M. Pascal ANDRE, procuration à M. Joël DANIEL  
Mme Armène ISIDORE, procuration à M. Thierry MONTANGERAND  
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Sophie PRIMAS  
M. Edward DANGELOT, procuration à M. André GODINEAU  
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME  
M. Didier JAHIER, procuration à M. Bernard GRIGY  
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Philippe LEYMARIE

PRÉFECTURE DES YVELINES  
18 MAI 2017  
DRCL

**Absents excusés :**

Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

Madame le Maire a quitté la salle et ne prend pas part au vote

**DATE DE LA CONVOCATION :**

26/04/2017

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice	33
Présents	22
Votants	29

**DATE D’AFFICHAGE :**

26/04/2017

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-12,

Vu le budget communal,

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission Finances – Urbanisme réunie le 26 avril 2017,

Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe LEYMARIE, Adjoint au Maire délégué aux Finances et à l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré, à la majorité 27 voix Pour, 1 voix Contre : M. ZERKOUN, 1 Abstention : P. GOMMARD),


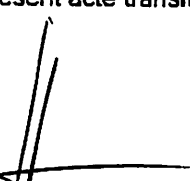
- **ARTICLE 1 : APPROUVE ET ARRÊTE** les résultats de clôture du compte administratif du budget annexe Eau Potable de l'exercice 2016 qui se déclinent comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Cumul
Recettes de l'exercice	0,00	6 897,01	6 897,01
Dépenses de l'exercice	0,00	6 003,00	6 003,00
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>0,00</b>	<b>894,01</b>	<b>894,01</b>
Résultat antérieur reporté	188 071,29	12 721,86	200 793,15
<b>Résultat de clôture</b>	<b>188 071,29</b>	<b>13 615,87</b>	<b>201 687,16</b>

- **ARTICLE 2 : CONSTATE** l'absence de dépenses engagées non mandatées et de recettes certaines non encaissées au 31/12/2016.

AUBERGENVILLE (Yvelines)  
Certifié exécutoire le présent acte transmis à  
M. le Sous-préfet le

Et publié le



Sophie PRIMAS,  
Maire d'Aubergenville,  
Sénateur des Yvelines.

*Fait et délibéré en séance  
Les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,  
Maire d'Aubergenville,  
Sénateur des Yvelines.



République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

2017/  
Commune d'Aubergenville  
Conseil Municipal du 03-05-2017 – Délibération B4 - N°17-031  
7-1 Décisions budgétaires

**AN 2017**  
**17-031**

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

**L'an deux mille DIX SEPT, le 3 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en raison de l'indisponibilité momentanée de la salle du Conseil pour travaux, dans les locaux de l'ex-Communauté de communes Seine Mauldre, situés au 3 bis, avenue de la Division Leclerc, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.**

### **Présents :**

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSOILLOT, M. Mohamed ZERKOUN, M. Philippe GOMMARD

### **Absents ayant donné procuration :**

Mme Fabienne PAULIN, procuration à Mme Sylvia PADIOU  
M. Pascal ANDRE, procuration à M. Joël DANIEL  
Mme Armène ISIDORE, procuration à M. Thierry MONTANGERAND  
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Sophie PRIMAS  
M. Edward DANGELOT, procuration à M. André GODINEAU  
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME  
M. Didier JAHIER, procuration à M. Bernard GRIGY  
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Philippe LEYMARIE

### **Absents excusés :**

Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT,

**Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance**

### **DATE DE LA CONVOCATION :**

26/04/2017

### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice 33

Présents 23

Votants 31

### **DATE D'AFFICHAGE :**

26/04/2017

**OBJET : COMPTE DE GESTION 2016 - BUDGET PRINCIPAL**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-12,

REÇU EN PREFECTURE

Le 11/05/2017

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20170503-DEL17\_031-DE



Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission Finances – Urbanisme réunie le 26 avril 2017,

Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe LEYMARIE, Adjoint au Maire délégué aux Finances et à l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix Pour, 2 Abstentions : M. ZERKOUN, P. GOMMARD),

- **ARTICLE 1 : APPROUVE ET ARRÊTE** les résultats de clôture du compte de gestion de l'exercice 2016 qui se déclinent comme suit :


	Investissement	Fonctionnement	Cumul
Recettes de l'exercice	10 999 578,75	20 690 125,89	31 689 704,64
Dépenses de l'exercice	11 663 366,35	18 305 313,74	29 968 680,09
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 663 787,60</b>	<b>2 384 812,15</b>	<b>1 721 024,55</b>
Résultat antérieur reporté	549 750,91	6 765 047,23	7 314 798,14
Affectation à l'investissement		-1 379 273,00	-1 379 273,00
<b>Résultat de clôture</b>	<b>-114 036,69</b>	<b>7 770 586,38</b>	<b>7 656 549,69</b>

- **ARTICLE 2 : PRECISE** que ces résultats sont conformes au Compte Administratif 2016.



*Fait et délibéré en séance  
Les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre*

Sophie PRIMAS,  
Maire d'Aubergenville,  
Sénateur des Yvelines.



**TRÉSOR PUBLIC**

**TRES. LES MUREAUX COLLECTIV LOCALES**

**N° CODIQUE 078113**

**Date d'édition : 07/03/2017**

**IDENTIFIANT BUDGET 08700**

**N° de SIRET 21780029100015**

**VILLE D AUBERGENVILLE - BUDGET**

**BUDGET PRINCIPAL**

**COMPTE DE GESTION  
EXERCICE 2016**

**PRÉSENTÉ À**

**La Chambre régionale des comptes**

**PAR LE(S) COMPTABLE(S)**

**M Alain BARANGER**

**AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION**

**DU 01/01/2016 AU 07/03/2017**

**08700 - VILLE D AUBERGENVILLE - BUDGET P**  
**RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	19 771 127,74	27 019 255,23	46 790 382,97
Titres de recettes émis (b)	11 018 232,75	20 703 354,69	31 721 587,44
Réductions de titres (c)	18 654,00	13 228,80	31 882,80
Recettes nettes (d = b - c)	10 999 578,75	20 690 125,89	31 689 704,64
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	15 705 280,32	27 019 255,23	42 724 535,55
Mandats émis (f)	11 666 401,35	18 573 770,18	30 240 171,53
Annulations de mandats (g)	3 035,00	268 456,44	271 491,44
Dépenses nettes (h = f - g)	11 663 366,35	18 305 313,74	29 968 680,09
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		2 384 812,15	1 721 024,55
(h - d) Déficit	663 787,60		

08700 - VILLE D AUBERGENVILLE - BUDGET P

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement	549 750,91	0,00	-663 787,60	0,00	-114 036,69
Fonctionnement	6 765 047,23	1 379 273,00	2 384 812,15	0,00	7 770 586,38
<b>TOTAL I</b>	<b>7 314 798,14</b>	<b>1 379 273,00</b>	<b>1 721 024,55</b>	<b>0,00</b>	<b>7 656 549,69</b>
<b>II - Budgets des services à</b>					
caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
<b>III - Budgets des services à</b>					
caractère industriel					
et commercial					
<b>VILLE D AUBERGENVILLE - ASSAIN</b>					
Investissement	-74 099,24	0,00	74 099,24	0,00	0,00
Fonctionnement	678 941,07	74 099,24	214 071,12	0,00	818 912,95
<b>Sous-Total</b>	<b>604 841,83</b>	<b>74 099,24</b>	<b>288 170,36</b>	<b>0,00</b>	<b>818 912,95</b>
<b>VILLE D AUBERGENVILLE - EAU</b>					
Investissement	188 071,29	0,00	0,00	0,00	188 071,29

## 08700 - VILLE D AUBERGENVILLE - BUDGET P

## RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
Fonctionnement	12 721,86	0,00	894,01	0,00	13 615,87
Sous-Total	200 793,15	0,00	894,01	0,00	201 687,16
TOTAL III	805 634,98	74 099,24	289 064,37	0,00	1 020 600,11
TOTAL I + II + III	8 120 433,12	1 453 372,24	2 010 088,92	0,00	8 677 149,80



République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

2017/  
Commune d'Aubergenville  
Conseil Municipal du 03-05-2017 – Délibération B5 - N°17-032  
7-1 Décisions budgétaires

**AN 2017  
17-032**

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

**L'an deux mille DIX SEPT, le 3 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en raison de l'indisponibilité momentanée de la salle du Conseil pour travaux, dans les locaux de l'ex-Communauté de communes Seine Mauldre, situés au 3 bis, avenue de la Division Leclerc, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.**

### **Présents :**

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBILLOT, M. Mohamed ZERKOUN, M. Philippe GOMMARD

### **Absents ayant donné procuration :**

Mme Fabienne PAULIN, procuration à Mme Sylvia PADIOU  
M. Pascal ANDRE, procuration à M. Joël DANIEL  
Mme Armène ISIDORE, procuration à M. Thierry MONTANGERAND  
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Sophie PRIMAS  
M. Edward DANGELOT, procuration à M. André GODINEAU  
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME  
M. Didier JAHIER, procuration à M. Bernard GRIGY  
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Philippe LEYMARIE

### **Absents excusés :**

Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT,

**Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance**

### **DATE DE LA CONVOCATION :**

26/04/2017

### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice	33
Présents	23
Votants	31

### **DATE D'AFFICHAGE :**

26/04/2017

**OBJET : COMPTE DE GESTION 2016 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-12,

REÇU EN PREFECTURE

Le 11/05/2017

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20170503-DEL17\_032-DE

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission Finances – Urbanisme réunie le 26 avril 2017,

Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe LEYMARIE, Adjoint au Maire délégué aux Finances et à l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix Pour, 2 Abstentions : M. ZERKOUN, P. GOMMARD),



- **ARTICLE 1 : APPROUVE ET ARRÊTE** les résultats de clôture du compte de gestion de l'exercice 2016 du budget annexe Assainissement qui se déclinent comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Cumul
Recettes de l'exercice	595 827,66	712 698,40	1 308 526,06
Dépenses de l'exercice	521 728,42	498 627,28	1 020 355,70
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>74 099,24</b>	<b>214 071,12</b>	<b>288 170,36</b>
Résultat antérieur reporté	-74 099,24	678 941,07	604 841,83
Affectation à l'investissement		-74 099,24	-74 099,24
<b>Résultat de clôture</b>	<b>0,00</b>	<b>818 912,95</b>	<b>818 912,95</b>

- **ARTICLE 2 : PRECISE** que ces résultats sont conformes au Compte Administratif 2016.

AUBERGENVILLE (Yvelines)  
Certifié exécutoire le présent acte transmis à  
M. le Sous-préfet le 11/05/2017  
Et publié le 09/05/2017  
  
  
Sophie PRIMAS,  
Maire d'Aubergenville,  
Sénateur des Yvelines.

*Fait et délibéré en séance  
Les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre*

  
  
Sophie PRIMAS,  
Maire d'Aubergenville,  
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE

le 11/05/2017

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20170503-DEL17\_032-DE

**TRÉSOR PUBLIC**

**TRES. LES MUREAUX COLLECTIV LOCALES**

**N° CODIQUE 078113**

**Date d'édition : 03/03/2017**

**IDENTIFIANT BUDGET 08701**

**N° de SIRET 21780029100155**

**VILLE D AUBERGENVILLE - ASSAIN**

**COMPTE DE GESTION  
EXERCICE 2016**

**PRÉSENTÉ À**

**La Chambre régionale des comptes**

**PAR LE(S) COMPTABLE(S)**

**M Alain BARANGER**

**AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION**

**DU 01/01/2016 AU 03/03/2017**



**08701 - VILLE D AUBERGENVILLE - ASSAINIS**  
**RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	942 941,07	1 692 041,83	2 634 982,90
Titres de recettes émis (b)	595 827,66	712 698,40	1 308 526,06
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	595 827,66	712 698,40	1 308 526,06
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	942 941,07	1 692 041,83	2 634 982,90
Mandats émis (f)	521 728,42	612 039,81	1 133 768,23
Annulations de mandats (g)	0,00	113 412,53	113 412,53
Dépenses nettes (h = f - g)	521 728,42	498 627,28	1 020 355,70
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	74 099,24	214 071,12	288 170,36
(h - d) Déficit			

REÇU EN PREFECTURE

le 11/05/2017

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20170503-DEL17\_032-DE

## 08701 - VILLE D AUBERGENVILLE - ASSAINIS

## RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
VILLE D AUBERGENVILLE - ASSAIN					
Investissement	-74 099,24	0,00	74 099,24	0,00	0,00
Fonctionnement	678 941,07	74 099,24	214 071,12	0,00	818 912,95
Sous-Total	604 841,83	74 099,24	288 170,36	0,00	818 912,95
TOTAL III	604 841,83	74 099,24	288 170,36	0,00	818 912,95
TOTAL I + II + III	604 841,83	74 099,24	288 170,36	0,00	818 912,95



République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

2017/  
Commune d'Aubergenville  
Conseil Municipal du 03-05-2017 – Délibération B6 - N°17-033  
7-1 Décisions budgétaires

**AN 2017**  
**17-033**

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

**L'an deux mille DIX SEPT, le 3 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en raison de l'indisponibilité momentanée de la salle du Conseil pour travaux, dans les locaux de l'ex-Communauté de communes Seine Mauldre, situés au 3 bis, avenue de la Division Leclerc, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.**

### **Présents :**

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBILLOT, M. Mohamed ZERKOUN, M. Philippe GOMMARD

### **Absents ayant donné procuration :**

Mme Fabienne PAULIN, procuration à Mme Sylvia PADIOU  
M. Pascal ANDRE, procuration à M. Joël DANIEL  
Mme Armène ISIDORE, procuration à M. Thierry MONTANGERAND  
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Sophie PRIMAS  
M. Edward DANGELOT, procuration à M. André GODINEAU  
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME  
M. Didier JAHIER, procuration à M. Bernard GRIGY  
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Philippe LEYMARIE

### **Absents excusés :**

Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT,

**Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance**

### **DATE DE LA CONVOCATION :**

26/04/2017

### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice	33
Présents	23
Votants	31

### **DATE D'AFFICHAGE :**

26/04/2017

**OBJET : COMPTE DE GESTION 2016 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-12,

REÇU EN PREFECTURE

le 11/05/2017

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20170503-DEL17\_033-DE

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission Finances – Urbanisme réunie le 26 avril 2017,

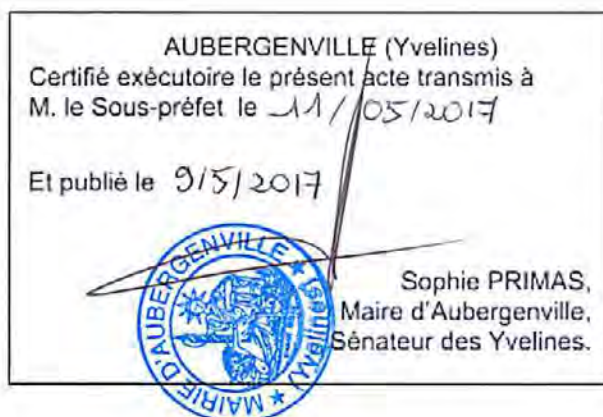
Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe LEYMARIE, Adjoint au Maire délégué aux Finances et à l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix Pour, 2 Abstentions : M. ZERKOUN, P. GOMMARD),

- **ARTICLE 1 : APPROUVE ET ARRÊTE** les résultats de clôture du compte de gestion de l'exercice 2016 qui se déclinent comme suit :


	Investissement	Fonctionnement	Cumul
Recettes de l'exercice	0,00	6 897,01	6 897,01
Dépenses de l'exercice	0,00	6 003,00	6 003,00
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>0,00</b>	<b>894,01</b>	<b>894,01</b>
Résultat antérieur reporté	188 071,29	12 721,86	200 793,15
<b>Résultat de clôture</b>	<b>188 071,29</b>	<b>13 615,87</b>	<b>201 687,16</b>

- **ARTICLE 2 : PRECISE** que ces résultats sont conformes au Compte Administratif 2016.



Fait et délibéré en séance  
Les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre

Sophie PRIMAS,  
Maire d'Aubergenville,  
Sénateur des Yvelines.



REÇU EN PREFECTURE

le 11/05/2017

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20170503-DEL17\_033-DE

**TRÉSOR PUBLIC**

**TRES. LES MUREAUX COLLECTIV LOCALES**

**N° CODIQUE 078113**

**Date d'édition : 03/03/2017**

**IDENTIFIANT BUDGET 08702**

**N° de SIRET 21780029100205**

**VILLE D AUBERGENVILLE - EAU**

**COMPTE DE GESTION  
EXERCICE 2016**

**PRÉSENTÉ À**

**La Chambre régionale des comptes**

**PAR LE(S) COMPTABLE(S)**

**M Alain BARANGER**

**AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION**

**DU 01/01/2016 AU 03/03/2017**

**REÇU EN PREFECTURE**  
**le 11/05/2017**

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20170503-DEL17\_033-DE

## RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	188 071,29	22 721,86	210 793,15
Titres de recettes émis (b)	0,00	6 897,01	6 897,01
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	0,00	6 897,01	6 897,01
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	188 071,29	22 721,86	210 793,15
Mandats émis (f)	0,00	6 897,01	6 897,01
Annulations de mandats (g)	0,00	894,01	894,01
Dépenses nettes (h = f - g)	0,00	6 003,00	6 003,00
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	0,00	894,01	894,01
(h - d) Déficit	0,00		

## 08702 - VILLE D AUBERGENVILLE - EAU

## RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
VILLE D AUBERGENVILLE - EAU					
Investissement	188 071,29	0,00	0,00	0,00	188 071,29
Fonctionnement	12 721,86	0,00	894,01	0,00	13 615,87
Sous-Total	200 793,15	0,00	894,01	0,00	201 687,16
TOTAL III	200 793,15	0,00	894,01	0,00	201 687,16
TOTAL I + II + III	200 793,15	0,00	894,01	0,00	201 687,16



République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

2017/  
Commune d'Aubergenville  
Conseil Municipal du 03-05-2017 – Délibération B7 - N°17-034  
7-1 Décisions budgétaires

**AN 2017  
17-034**

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

**L'an deux mille DIX SEPT, le 3 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en raison de l'indisponibilité momentanée de la salle du Conseil pour travaux, dans les locaux de l'ex-Communauté de communes Seine Mauldre, situés au 3 bis, avenue de la Division Leclerc, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.**

### **Présents :**

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBILLOT, M. Mohamed ZERKOUN, M. Philippe GOMMARD

### **Absents ayant donné procuration :**

Mme Fabienne PAULIN, procuration à Mme Sylvia PADIOU  
M. Pascal ANDRE, procuration à M. Joël DANIEL  
Mme Armène ISIDORE, procuration à M. Thierry MONTANGERAND  
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Sophie PRIMAS  
M. Edward DANGELOT, procuration à M. André GODINEAU  
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME  
M. Didier JAHIER, procuration à M. Bernard GRIGY  
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Philippe LEYMARIE

### **Absents excusés :**

Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT,

**Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance**

### **DATE DE LA CONVOCATION :**

26/04/2017

### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice	33
Présents	23
Votants	31

### **DATE D'AFFICHAGE :**

26/04/2017

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2016 - BUDGET PRINCIPAL**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-12,

REÇU EN PREFECTURE

le 11/05/2017

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20170503-DEL17\_034-DE



Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission Finances – Urbanisme réunie le 26 avril 2017,

Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe LEYMARIE, Adjoint au Maire délégué aux Finances et à l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré, à la majorité (29 voix Pour, 1 voix Contre : M. ZERKOUN, 1 Abstention : P. GOMMARD),

- **ARTICLE 1 : AFFECTE** les résultats de clôture du compte administratif du budget principal de l'exercice 2016 comme suit :

**Section d'investissement**


RESULTAT DE CLOTURE (compte 001 en dépenses)	-114 036,69 €
Restes à réaliser en recettes	904 066,16 €
Restes à réaliser en dépenses	<u>1 150 494,10 €</u>
SOLDE DES RESTES À RÉALISER	- 246 427,94 €
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>360 464,63 €</b>

**Section de fonctionnement**

RESULTAT DE CLOTURE	+ 7 770 586,38 €
<b>AFFECTATION EN RÉSERVES</b> (couverture du besoin de financement) (compte 1068 en recette d'inv.)	<b>360 464,63 €</b>
<b>REPORT A NOUVEAU</b> (compte 002 en recette)	<b>7 410 121,75 €</b>



Fait et délibéré en séance  
Les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre



Sophie PRIMAS,  
Maire d'Aubergenville,  
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE

le 11/05/2017

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20170503-DEL 17\_034-DE



République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

**AN 2017**  
**17-035**

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

*L'an deux mille DIX SEPT, le 3 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en raison de l'indisponibilité momentanée de la salle du Conseil pour travaux, dans les locaux de l'ex-Communauté de communes Seine Mauldre, situés au 3 bis, avenue de la Division Leclerc, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.*

### **Présents :**

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBOILLOT, M. Mohamed ZERKOUN, M. Philippe GOMMARD

### **Absents ayant donné procuration :**

Mme Fabienne PAULIN, procuration à Mme Sylvia PADIOU  
M. Pascal ANDRE, procuration à M. Joël DANIEL  
Mme Armène ISIDORE, procuration à M. Thierry MONTANGERAND  
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Sophie PRIMAS  
M. Edward DANGELOT, procuration à M. André GODINEAU  
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME  
M. Didier JAHIER, procuration à M. Bernard GRIGY  
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Philippe LEYMARIE

### **Absents excusés :**

Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT,

*Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance*

### **DATE DE LA CONVOCATION :**

26/04/2017

### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice	33
Présents	23
Votants	31

### **DATE D'AFFICHAGE :**

26/04/2017

**OBJET : CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

REÇU EN PREFECTURE

le 11/05/2017

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20170503-DEL17\_035-DE

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015362-0002 du 28 décembre 2015 modifié portant fusion de la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines (CAMY), la Communauté d'Agglomération des 2 Rives de la Seine (CA2RS), la Communauté d'Agglomération Poissy-Achères-Conflans Sainte Honorine (CAPAC), Seine & Vexin Communauté d'Agglomération, la Communauté de Communes des Coteaux du Vexin (CCCV) et la Communauté de Communes Seine Mauldre (CCSM),

Vu l'arrêté préfectoral n°2015362-0003 du 28 décembre 2015 modifié portant transformation de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine & Oise en Communauté Urbaine,

Vu le compte administratif 2016 du budget annexe Assainissement de la Ville d'Aubergenville,

Vu le compte de gestion 2016 du budget annexe Assainissement de la Ville d'Aubergenville,

Considérant que la Commune d'Aubergenville est membre de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (CU GPS&O),

Considérant que la compétence Assainissement a été transférée à la CU GPS&O à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

Considérant qu'une convention de gestion provisoire de compétences a été conclue, conformément aux dispositions de l'article L5215-27 du CGCT, entre la commune d'Aubergenville et la CU GPS&O pour assurer la continuité du service public et permettre à la Ville d'assurer pour le compte de la Communauté urbaine la gestion du service assainissement en 2016,

Considérant que ladite convention de gestion a pris fin au 31 décembre 2016 et qu'il n'y a plus lieu de disposer d'un budget annexe assainissement,

*Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission Finances – Urbanisme réunie le 26 avril 2017,*

*Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe LEYMARIE, Adjoint au Maire délégué aux Finances et à l'Urbanisme,*

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix Pour, 2 Abstentions : M. ZERKOUN, P. GOMMARD),**

- **ARTICLE 1 : CLÔTURE** le budget annexe Assainissement au 31 décembre 2016,
- **ARTICLE 2 : AFFECTE** les résultats de clôture 2016 du budget annexe Assainissement au sein du budget principal de la Ville comme suit :
  - o Compte R002 (résultat de fonctionnement reporté) : 818 912,95 €.



*Fait et délibéré en séance  
Les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre*

Sophie PRIMAS,  
Maire d'Aubergenville  
Sénateur des Yvelines.



REÇU EN PREFECTURE  
le 11/05/2017  
Application agréée E-legalite.com



République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

2017/  
Commune d'Aubergenville  
Conseil Municipal du 03-05-2017 – Délibération B9 - N°17-036  
7-1 Décisions budgétaires

**AN 2017  
17-036**

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

**L'an deux mille DIX SEPT, le 3 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en raison de l'indisponibilité momentanée de la salle du Conseil pour travaux, dans les locaux de l'ex-Communauté de communes Seine Mauldre, situés au 3 bis, avenue de la Division Leclerc, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.**

### **Présents :**

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBILLOT, M. Mohamed ZERKOUN, M. Philippe GOMMARD

### **Absents ayant donné procuration :**

Mme Fabienne PAULIN, procuration à Mme Sylvia PADIOU  
M. Pascal ANDRE, procuration à M. Joël DANIEL  
Mme Armène ISIDORE, procuration à M. Thierry MONTANGERAND  
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Sophie PRIMAS  
M. Edward DANGELOT, procuration à M. André GODINEAU  
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME  
M. Didier JAHIER, procuration à M. Bernard GRIGY  
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Philippe LEYMARIE

### **Absents excusés :**

Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT,

**Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance**

### **DATE DE LA CONVOCATION :**

26/04/2017

### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice 33

Présents 23

Votants 31

### **DATE D'AFFICHAGE :**

26/04/2017

**OBJET : CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

REÇU EN PREFECTURE

le 11/05/2017

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20170503-DEL17\_036-DE

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015362-0002 du 28 décembre 2015 modifié portant fusion de la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines (CAMY), la Communauté d'Agglomération des 2 Rives de la Seine (CA2RS), la Communauté d'Agglomération Poissy-Achères-Conflans Sainte Honorine (CAPAC), Seine & Vexin Communauté d'Agglomération, la Communauté de Communes des Coteaux du Vexin (CCCV) et la Communauté de Communes Seine Mauldre (CCSM),

Vu l'arrêté préfectoral n°2015362-0003 du 28 décembre 2015 modifié portant transformation de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine & Oise en Communauté Urbaine,

Vu le compte administratif 2016 du budget annexe Eau potable de la Ville d'Aubergenville,

Vu le compte de gestion 2016 du budget annexe Eau potable de la Ville d'Aubergenville,

Considérant que la compétence Eau potable a été transférée à la CU GPS&O à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

Considérant qu'une convention de gestion provisoire de compétences a été conclue, conformément aux dispositions de l'article L5215-27 du CGCT, entre la commune d'Aubergenville et la CU GPS&O pour assurer la continuité du service public et permettre à la Ville d'assurer pour le compte de la Communauté urbaine la gestion et la distribution d'eau potable en 2016,

Considérant que ladite convention de gestion a pris fin au 31 décembre 2016 et qu'il n'y a plus lieu de disposer d'un budget annexe Eau potable,

*Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission Finances – Urbanisme réunie le 26 avril 2017,*

*Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe LEYMARIE, Adjoint au Maire délégué aux Finances et à l'Urbanisme,*

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix Pour, 2 Abstentions : M. ZERKOUN, P. GOMMARD),**

- **ARTICLE 1 : CLÔTURE** le budget annexe Eau potable au 31 décembre 2016,
- **ARTICLE 2 : AFFECTE** les résultats de clôture 2016 du budget annexe Eau potable au sein du budget principal de la Ville comme suit :
  - o Compte R002 (résultat de fonctionnement reporté) : 13 615,87 €
  - o Compte R001 (solde d'exécution d'investissement reporté) : 188 071,29 €



*Fait et délibéré en séance  
Les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre*





République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

2017/  
Commune d'Aubergenville  
Conseil Municipal du 03-05-2017 – Délibération B10 - N°17-037  
7-1 Décisions budgétaires

**AN 2017  
17-037**

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

**L'an deux mille DIX SEPT, le 3 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en raison de l'indisponibilité momentanée de la salle du Conseil pour travaux, dans les locaux de l'ex-Communauté de communes Seine Mauldre, situés au 3 bis, avenue de la Division Leclerc, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.**

**Présents :**

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSOILLOT, M. Mohamed ZERKOUN, M. Philippe GOMMARD

**Absents ayant donné procuration :**

Mme Fabienne PAULIN, procuration à Mme Sylvia PADIOU  
M. Pascal ANDRE, procuration à M. Joël DANIEL  
Mme Armène ISIDORE, procuration à M. Thierry MONTANGERAND  
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Sophie PRIMAS  
M. Edward DANGELOT, procuration à M. André GODINEAU  
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME  
M. Didier JAHIER, procuration à M. Bernard GRIGY  
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Philippe LEYMARIE

PRÉFECTURE DES YVELINES

18 MAI 2017

Li

**Absents excusés :**

Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

**DATE DE LA CONVOCATION :**

26/04/2017

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice	33
Présents	23
Votants	31

**DATE D'AFFICHAGE :**

26/04/2017

**OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 DU BUDGET PRINCIPAL VILLE**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2017 adopté par délibération du Conseil Municipal n°16-101 du 14 décembre 2016,

Vu le compte administratif 2016 approuvé par délibération du Conseil Municipal n°17-028 du 3 mai 2017,

Vu l'affectation des résultats de clôture 2016 approuvée par délibération n°17-034 du 3 mai 2017,

Considérant l'ensemble des reports, des besoins de dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Finances - Urbanisme du 27 septembre 2016,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe LEYMARIE, Adjoint au maire délégué aux Finances et à l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré, à la majorité (29 voix Pour, 2 voix Contre : M. ZERKOUN, P. GOMMARD),

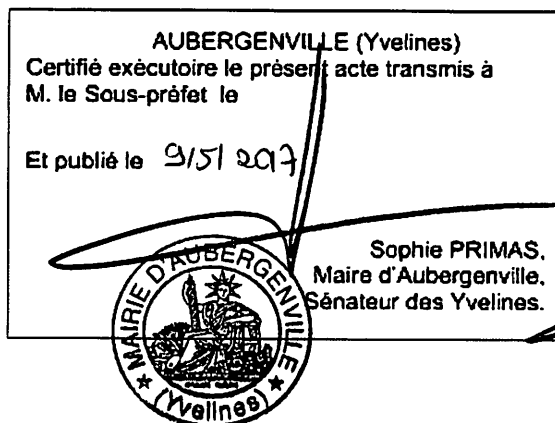
- **ARTICLE 1 : Adopte** le Budget Supplémentaire du Budget Principal pour l'exercice 2017 arrêté comme suit :

**Section de Fonctionnement :**

- Dépenses : 7 331 003.88 €
- Recettes : 7 331 003.88 €


**Section d'Investissement :**

- Dépenses : 2 348 330.79 €
- Recettes : 7 183 033.64 €



*Fait et délibéré en séance  
Les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre*

Sophie PRIMAS  
Maire d'Aubergenville,  
Sénateur des Yvelines





République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

2017/  
Commune d'Aubergenville  
Conseil Municipal du 03-05-2017 – Délibération B11 - N°17-038  
7-1 Décisions budgétaires

**AN 2017  
17-038**

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

**L'an deux mille DIX SEPT, le 3 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en raison de l'indisponibilité momentanée de la salle du Conseil pour travaux, dans les locaux de l'ex-Communauté de communes Seine Mauldre, situés au 3 bis, avenue de la Division Leclerc, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.**

### **Présents :**

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBOILLOT, M. Mohamed ZERKOUN, M. Philippe GOMMARD

### **Absents ayant donné procuration :**

Mme Fabienne PAULIN, procuration à Mme Sylvia PADIOU  
M. Pascal ANDRE, procuration à M. Joël DANIEL  
Mme Armène ISIDORE, procuration à M. Thierry MONTANGERAND  
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Sophie PRIMAS  
M. Edward DANGELOT, procuration à M. André GODINEAU  
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME  
M. Didier JAHIER, procuration à M. Bernard GRIGY  
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Philippe LEYMARIE

### **Absents excusés :**

Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT,

**Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance**

### **DATE DE LA CONVOCATION :**

26/04/2017

### **DATE D'AFFICHAGE :**

26/04/2017

### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice	33
Présents	23
Votants	31

**OBJET : LITIGE COBATEC - CONSTITUTION D'UNE PROVISION**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2321-3, Article R232 à 3,

REÇU EN PREFECTURE

le 15/05/2017

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20170503-DEL17\_038-DE



Vu le marché n°2014-08 (lot 1) attribué à la société COBATEC pour la réalisation de travaux de bardage et d'étanchéité du groupe scolaire Paul Fort / Jean Moulin,

Considérant que la réception des travaux n'a pu être prononcée à la date prévue contractuellement soit le 31/08/2015,

Considérant que la Ville a notifié à la Société COBATEC, par courrier du 30 mars 2017, la résiliation unilatérale du marché à ses frais et risques,

Considérant la requête présentée par la société COBATEC enregistrée au greffe du Tribunal Administratif de Versailles le 28/11/2016 sous le numéro 1608090-8 et notifiée à la Ville le 12/12/2016,

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission Finances – Urbanisme réunie le 26 avril 2017,

Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe LEYMARIE, Adjoint au Maire délégué aux Finances et à l'Urbanisme,


**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix Pour, 2 Abstentions : M. ZERKOUN, P. GOMMARD),**

- **ARTICLE 1 : DECIDE DE CONSTITUER** une provision pour risques et charges semi-budgétaire de 168 066,32 € dans le cadre du litige qui oppose la Ville d'Aubergenville à la Société COBATEC,
- **ARTICLE 2 : PRÉCISE** que les crédits sont prévus au Budget au chapitre 68.



*Fait et délibéré en séance  
Les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre*

Sophie PRIMAS,  
Maire d'Aubergenville,  
Sénateur des Yvelines.





République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

2017/  
Commune d'Aubergenville  
Conseil Municipal du 03-05-2017 – Délibération B12 - N°17-039  
7-1 Décisions budgétaires

**AN 2017**  
**17-039**

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

**L'an deux mille DIX SEPT, le 3 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en raison de l'indisponibilité momentanée de la salle du Conseil pour travaux, dans les locaux de l'ex-Communauté de communes Seine Mauldre, situés au 3 bis, avenue de la Division Leclerc, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.**

### **Présents :**

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSOILLOT, M. Mohamed ZERKOUN, M. Philippe GOMMARD

### **Absents ayant donné procuration :**

Mme Fabienne PAULIN, procuration à Mme Sylvia PADIOU  
M. Pascal ANDRE, procuration à M. Joël DANIEL  
Mme Armène ISIDORE, procuration à M. Thierry MONTANGERAND  
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Sophie PRIMAS  
M. Edward DANGELOT, procuration à M. André GODINEAU  
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME  
M. Didier JAHIER, procuration à M. Bernard GRIGY  
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Philippe LEYMARIE

### **Absents excusés :**

Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT,

**Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance**

### **DATE DE LA CONVOCATION :**

26/04/2017

### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice 33

Présents 23

Votants 31

### **DATE D'AFFICHAGE :**

26/04/2017

**OBJET : SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'IFEP AU TITRE DE SON  
ACTIVITE 2016**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2321-2,

REÇU EN PREFECTURE

le 15/05/2017

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20170503-DEL 17\_039-DE

Vu le budget communal,

Vu la convention tripartite entre le Département des Yvelines, l'association IFEP (Insertion Formation Éducation Prévention) et la Commune d'Aubergenville, pour la mise en œuvre d'actions de prévention spécialisée au 24 novembre 2010,

Vu l'avenant n°1 en date du 4 avril 2016 portant prolongation de ladite convention jusqu'au 31 mars 2016,

Vu les avenants n°2 et 3 prolongeant cette convention respectivement jusqu'au 31 mai 2016 puis jusqu'au 30 juin 2016,

Vu la nouvelle convention tripartite signée en février 2017 pour couvrir le second semestre 2016,

Considérant que la contribution communale à l'IFEP s'élève globalement, pour 2016, à 54 939.79 €,

Considérant que la Ville a d'ores et déjà versé pour 2016, deux subventions d'un montant total de 51 037 €,

Considérant qu'il convient d'octroyer à l'IFEP une subvention complémentaire de 3 902,79 € correspondant à l'application complète des conventions précitées,

*Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission Finances – Urbanisme réunie le 26 avril 2017,*

*Après avoir entendu les exposés de M. Philippe LEYMARIE, Adjoint au Maire délégué aux Finances et à l'Urbanisme et de M. Dominique BELHOMME, Adjoint au Maire délégué aux Travaux, à la Sécurité et à la Prévention,*

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité** (30 voix Pour, M. BELHOMME en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de l'IFEP, ne prenant pas part au vote)

- **ARTICLE 1 : DECIDE D'ATTRIBUER** à l'association IFEP, une subvention complémentaire de fonctionnement complémentaire de 3 902.79 € au titre de son activité sur l'exercice 2016,
- **ARTICLE 2 : PRECISE** que les crédits correspondant sont prévus au Budget.



*Fait et délibéré en séance  
Les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre*

Sophie PRIMAS,  
Maire d'Aubergenville,  
Sénateur des Yvelines.



REÇU EN PREFECTURE  
le 15/05/2017

Application agréée E-legalite.com



République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

2017/  
Commune d'Aubergenville  
Conseil Municipal du 03-05-2017 – Délibération B13 - N°17-040  
7-1 Décisions budgétaires

**AN 2017**  
**17-040**

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

**L'an deux mille DIX SEPT, le 3 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en raison de l'indisponibilité momentanée de la salle du Conseil pour travaux, dans les locaux de l'ex-Communauté de communes Seine Mauldre, situés au 3 bis, avenue de la Division Leclerc, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.**

### **Présents :**

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBILLOT, M. Mohamed ZERKOUN, M. Philippe GOMMARD

### **Absents ayant donné procuration :**

Mme Fabienne PAULIN, procuration à Mme Sylvia PADIOU  
M. Pascal ANDRE, procuration à M. Joël DANIEL  
Mme Armène ISIDORE, procuration à M. Thierry MONTANGERAND  
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Sophie PRIMAS  
M. Edward DANGELOT, procuration à M. André GODINEAU  
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME  
M. Didier JAHIER, procuration à M. Bernard GRIGY  
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Philippe LEYMARIE

### **Absents excusés :**

Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT,

**Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance**

### **DATE DE LA CONVOCATION :**

26/04/2017

### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice	33
Présents	23
Votants	31

### **DATE D'AFFICHAGE :**

26/04/2017

**OBJET : DUREE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT  
VERSEES PAR LA COMMUNE**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2321-2,

REÇU EN PREFECTURE

le 15/05/2017

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20170503-DEL17\_040-DE

Vu le décret n° 96-523 du 13 juin 1996 pris pour l'application de l'article L2321-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 modifiant la durée des amortissements des subventions d'équipement,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999,

Considérant que le Conseil Municipal doit fixer précisément les durées d'amortissement des subventions d'équipement versées, le CGCT ne prévoyant que des durées maximales,

*Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission Finances – Urbanisme réunie le 26 avril 2017,*

*Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe LEYMARIE, Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme et aux Finances,*

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix Pour),**


**- ARTICLE 1 : FIXE**

- o la durée d'amortissement des subventions qui financent :
  - des biens mobiliers, du matériel ou des études, à 5 ans
  - des biens immobiliers ou des installations, à 30 ans
  - des projets d'infrastructure d'intérêt national, à 40 ans,
- o et la durée d'amortissement des subventions qui ne relèvent d'aucune des catégories précédentes, à 5 ans.



*Fait et délibéré en séance  
Les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre*

Sophie PRIMAS,  
Maire d'Aubergenville,  
Sénateur des Yvelines





République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

2017/  
Commune d'Aubergenville  
Conseil Municipal du 03-05-2017 – Délibération C1 - N°17-041  
1-4 Autres types de contrat

AN 2017  
17-041

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille DIX SEPT, le 3 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en raison de l'indisponibilité momentanée de la salle du Conseil pour travaux, dans les locaux de l'ex-Communauté de communes Seine Mauldre, situés au 3 bis, avenue de la Division Leclerc, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

### Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSOILLOT, M. Mohamed ZERKOUN, M. Philippe GOMMARD

### Absents ayant donné procuration :

Mme Fabienne PAULIN, procuration à Mme Sylvia PADIOU  
M. Pascal ANDRE, procuration à M. Joël DANIEL  
Mme Armène ISIDORE, procuration à M. Thierry MONTANGERAND  
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Sophie PRIMAS  
M. Edward DANGELOT, procuration à M. André GODINEAU  
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME  
M. Didier JAHIER, procuration à M. Bernard GRIGY  
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Philippe LEYMARIE

### Absents excusés :

Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT,

*Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance*

### DATE DE LA CONVOCATION :

26/04/2017

### NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	23
Votants	31

### DATE D'AFFICHAGE :

26/04/2017

**OBJET : DÉPLOIEMENT DU SYSTÈME D'ALERTE ET D'INFORMATION DES POPULATIONS (SAIP) - CONVENTION DE RACCORDEMENT**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-21,

REÇU EN PREFECTURE

le 15/05/2017

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20170503-DEL178041-DE

Vu le Code de la Sécurité intérieure et plus particulièrement ses articles L.112-1, L 711-1, L 721-2 et L 732-7.

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Décret du 12 octobre 2005 relatif au Code nationale d'Alerte,

Vu la convention conclue entre l'Etat et la Ville d'Aubergenville portant raccordement au système d'alerte et d'information des populations (SAIP) d'une sirène étatique installée sur l'Hôtel de Ville sis 1 avenue de la Division Leclerc,

Considérant que le Ministère de l'Intérieur a validé le raccordement au SAIP de la sirène d'alerte installée sur la terrasse du château d'eau situé dans le quartier d'Elisabethville,

Considérant les termes de la convention proposée par l'Etat,

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Dominique BELHOMME, Adjoint au maire délégué aux Travaux, à la Prévention et à la Sécurité,*

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix Pour),**

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** la convention de raccordement de la sirène située sur le château d'eau à Elisabethville au système d'alerte et d'information des populations (SAIP),
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention et tous les documents s'y rattachant.



*Fait et délibéré en séance  
Les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre*

Sophie PRIMAS,  
Maire d'Aubergenville,  
Sénateur des Yvelines





République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

2017/  
Commune d'Aubergenville  
Conseil Municipal du 03-05-2017 – Délibération C2 - N°17-042  
5-7 Intercommunalité

**AN 2017  
17-042**

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

L'an deux mille DIX SEPT, le 3 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en raison de l'indisponibilité momentanée de la salle du Conseil pour travaux, dans les locaux de l'ex-Communauté de communes Seine Mauldre, situés au 3 bis, avenue de la Division Leclerc, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

**Présents :**

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBILLOT, M. Mohamed ZERKOUN, M. Philippe GOMMARD

**Absents ayant donné procuration :**

Mme Fabienne PAULIN, procuration à Mme Sylvia PADIOU  
M. Pascal ANDRE, procuration à M. Joël DANIEL  
Mme Armène ISIDORE, procuration à M. Thierry MONTANGERAND  
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Sophie PRIMAS  
M. Edward DANGELOT, procuration à M. André GODINEAU  
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME  
M. Didier JAHIER, procuration à M. Bernard GRIGY  
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Philippe LEYMARIE

**Absents excusés :**

Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

**DATE DE LA CONVOCATION :**

26/04/2017

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice	33
Présents	23
Votants	31

**DATE D'AFFICHAGE :**

26/04/2017

**OBJET : DEFINITION DE LA CONSISTANCE DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER  
COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5215-20 et L5215-28,

REÇU EN PREFECTURE

le 15/05/2017

Application agréée E-legalite.com

978-217800291-20170505-DEL178042-DE



Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L2111-14,

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles L111-1 et L141-3,

Vu l'arrêté n°2015 36-0002 modifié du Préfet des Yvelines du 28 décembre 2015 portant fusion de la communauté d'agglomération de Mantes en Yvelines, de la communauté d'agglomération des Deux Rives de Seine, de la communauté d'agglomération de Poissy, Achères, Conflans Sainte Honorine, de Seine et Vexin communauté d'agglomération, de la communauté de communes des Coteaux du Vexin, et de la communauté de communes Seine Mauldre, au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ; et dénomination du nouvel EPCI à fiscalité propre issu de la fusion "Grand Paris Seine & Oise",

Vu l'arrêté n°2015 362-0003 modifié du Préfet des Yvelines du 28 décembre 2015 portant transformation de la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine & Oise en Communauté urbaine,

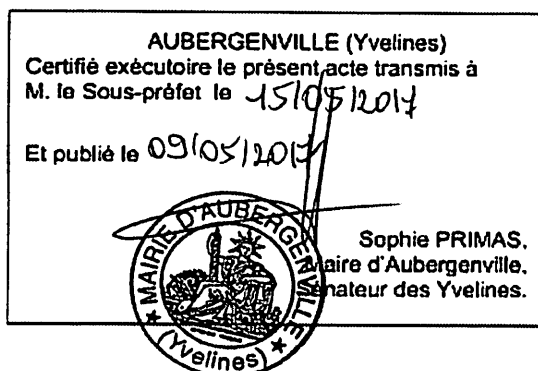
Considérant la compétence création, aménagement et entretien de la voirie, signalisation, parcs et aires de stationnement attribuée à la Communauté urbaine,

Considérant qu'il y a lieu pour la Communauté Urbaine et pour ses communes membres de s'accorder sur la définition de la consistance du domaine public routier communautaire,

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Dominique BELHOMME, Adjoint au maire délégué aux Travaux, à la Prévention et à la Sécurité,*

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix Pour),**

- **ARTICLE 1 : DECIDE DE CLASSER** les chemins ruraux intégrés dans la liste ci-jointe en voies communales,
- **ARTICLE 2 : APPROUVE** la liste des voies concernées au titre du transfert de la compétence Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire ainsi que la consistance du domaine public routier transféré à la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise annexées à la présente délibération.



*Fait et délibéré en séance  
Le jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre*

Sophie PRIMAS,  
Maire d'Aubergenville,  
Sénateur des Yvelines



REÇU EN PREFECTURE

Le 15/05/2017

Application agréée E-legalto.com

**Liste des voies concernées au titre du transfert de la compétence « création  
aménagement et entretien de la voirie communautaire » de la commune de  
AUBERGENVILLE**

DOMANIALITE	INTERCOMMUNALE	COMMUNALE	CR REVETU
NOM VOIE			
NR	1 085	662	32
ALL DE LA CORNICHE		378	
ALL DES ACACIAS		333	
ALL DES BOIS		157	
ALL DES FOUGERES		104	
ALL DES GLYCINES		303	
ALL DES GRIVES		129	
ALL DES IRIS		256	
ALL DES MARRONNIERS		109	
ALL DES PEUPLIERS		131	
ALL DES PINS		161	
ALL DES PLATANES		158	
ALL DES ROSES		88	
ALL DES VIOLETTES		200	
ALL DU HAUT DU PARC		279	
ALL LOUIS BLERHOT		33	
ALL SAINTE-COLOMBE		160	
AV ALBERT 1ER		522	
AV ALFRED DE MUSSET		219	
AV CHARLES DE GAULLE		73	
AV D'YPRES		1 097	
AV DE DIEBURG		234	
AV DE DIXMUDE		574	
AV DE DOUAUMONT		369	
AV DE LA DIVISION LECLERC		1 304	
AV DE LA MARNE		721	
AV DE LIEGE		520	
AV DE NORMANDIE		39	
AV DES DOLMENS		125	
AV DU CHATEAU		171	
AV DU GOLF		82	
AV DU MARECHAL FOCH		532	
AV DU MARECHAL JOFFRE		300	
AV GEORGE SAND		160	
AV MARIE JOSE		214	
BD DE BRUXELLES		144	
BD DE LA GARE		137	
BD DE LA PAIX		102	
BD DE LA PLAGE		363	
BD DE LA REPUBLIQUE		519	
BD DE MANTES		635	
BD DE PARIS		492	
BD DU COMMERCE		478	

**REÇU EN PREFECTURE**

Le 15/05/2017

Application agréée E-legalite.com

BD JACQUES BERTIN		331
BD LOUIS RENAULT		1 124
BD PASTEUR		486
BD PIERRE LEFAUCHEUX	1 812	
BD VICTOR HUGO		479
CHE DE LA COTE DE VAUX		65
CHE DE LA SEIGNEUR		539
CHE DE VAUX LES HUGUENOTS	959	70
COTE DES MASURES		95
CRS FRANCO BELGE		347
GRANDE RUE		393
IMP DE L'YSER		44
IMP DE MONTGARDE		91
IMP DES COUTURES		56
IMP DES HAUTES BEAUCES		190
IMP DES MON REPAS	241	
IMP DES PRIERS		121
PL DE L'EGLISE		82
PL DE L'ETOILE		255
PL DE LA CROIX GATEE		53
PL DE LOUVAIN		83
PL DES PROVINCES		229
PL JEAN MONNET		26
R ALPHONSE DAUDET		211
R AUGUSTIN FRESNEL	354	
R BARBARA		168
R BERTHE SILVA		46
R CHARLES TRENET		183
R CHRISTINE		268
R DE BALZAC		412
R DE GUELAN		231
R DE L'AUBLE		302
R DE L'EGALITE		676
R DE L'EGLISE		78
R DE L'YSER		220
R DE LA COOPERATION		598
R DE LA FERME		132
R DE LA GARE		212
R DE LA GARENNE		392
R DE LA PATIENCE		148
R DE LA PETITE COTE		311
R DE LA SOLIDARITE		181
R DE MERY FONTAINE		607
R DE MONTGARDE		931
R DE NEZEL		337
R DE VERDUN		116
R DES ACACIAS		56
R DES BRISSETTES		598
R DES CARRIERES		350
R DES CHEVRIES	1 191	

REÇU EN PREFECTURE

le 15/05/2017

Application agréée E-legalite.com

070-2170 00291-20170503-DEL170 042-DE

R DES COUTURES		190
R DES FLEURIOTTES		570
R DES HAUTES BEAUCES		492
R DES HUGUENOTS	1 040	326
R DES MARAICHERS		161
R DES MOISSONNEURS		311
R DES PALMIERS		229
R DES PRIERS		234
R DES ROULIERS		133
R DES SAULES	818	42
R DES SOURCES		718
R DES TILLEULS		273
R DES VIEILLES GRANGES	439	
R DES VIEILLES TREILLES		150
R DU 8 MAI 1945		247
R DU BELVEDERE		233
R DU BLOSSIER		346
R DU BOIS DU TONNERRE		705
R DU CHANTIER D'HERUBE		269
R DU CLOS REINE	868	
R DU FAUBOURG		384
R DU GRAND AULNAY		320
R DU PETIT PRE		167
R DU PLATEAU		1 059
R EDMOND ROSTAND		152
R FREDERIC MISTRAL		83
R GASTON BONHEUR		72
R GASTON JOUILLERAT		343
R GEORGES BESSE		274
R HENRI BOSCO		48
R JEAN GIONO		100
R JOE DASSIN		158
R JOSEPH BLANCK	155	111
R JULES FERRY		568
R LEO FERRE		58
R MARCEL PAGNOL		453
R MAURICE GENEVOIX		364
R MICHEL BERGER		57
R PIERRE LEGLAND		223
R YVES MONTAND		106
RLE DE LA MAISON AU VEAU		224
RTE DE 40 SOUS		408
RTE DE BAZEMONT		671
RTE DE FLINS		11
RTE DE MONTGARDE		1 106
VILLA AQUITAINE		49
VILLA AUVERGNE		58
VILLA D'ARTOIS		134
VILLA DE BOURGOGNE		28
VILLA DE BRETAGNE		32

REÇU EN PREFECTURE

le 15/05/2017

Application agréée E-legalite.com

076-217800291-20170503-DEL178042-DE

VILLA DE SAVOIE		89	
VILLA FRANCHE COMTE		47	
VILLA HERUBE		153	
VILLA LIMOUSIN		60	
VILLA PICARDIE		166	
VILLA POITOU		51	
VILLA PROVENCE		40	
<b>TOTAL</b>	<b>8 963</b>	<b>40 743</b>	<b>32</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 15/05/2017

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20170503-DEL178042-0E





République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

2017/  
Commune d'Aubergenville  
Conseil Municipal du 03-05-2017 – Délibération D1 - N°17-043  
1-4 Autres types de contrats

**AN 2017  
17-043**

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

**L'an deux mille DIX SEPT, le 3 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en raison de l'indisponibilité momentanée de la salle du Conseil pour travaux, dans les locaux de l'ex-Communauté de communes Seine Mauldre, situés au 3 bis, avenue de la Division Leclerc, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.**

### **Présents :**

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBOILLOT, M. Mohamed ZERKOUN, M. Philippe GOMMARD

### **Absents ayant donné procuration :**

Mme Fabienne PAULIN, procuration à Mme Sylvia PADIOU  
M. Pascal ANDRE, procuration à M. Joël DANIEL  
Mme Armène ISIDORE, procuration à M. Thierry MONTANGERAND  
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Sophie PRIMAS  
M. Edward DANGELOT, procuration à M. André GODINEAU  
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME  
M. Didier JAHIER, procuration à M. Bernard GRIGY  
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Philippe LEYMARIE

### **Absents excusés :**

Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT,

**Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance**

### **DATE DE LA CONVOCATION :**

26/04/2017

### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice 33

Présents 23

Votants 31

### **DATE D'AFFICHAGE :**

26/04/2017

**OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAFY POUR LE CENTRE SOCIAL "LA MAISON DE TOUS"**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

REÇU EN PREFECTURE

le 15/05/2017

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20170503-DEL17\_043-DE

Vu le projet social de La Maison de Tous,

Vu le courrier de la Caisse d'allocations familiales des Yvelines (CAFY) reçu le 13 mars 2017 concernant la convention d'objectifs et de financement - Centre social AGC/ACF,

Considérant que la Commission d'action sociale de la CAFY a décidé le 8 décembre 2016, d'accorder la validation de l'agrément du centre social "La Maison de Tous, et a proposé à la Commune de l'acter par la signature d'une nouvelle convention d'objectifs et de financement,

Considérant que cette convention vise à définir et à encadrer les modalités d'intervention et de versement par la CAFY, des prestations de services "Animation globale et coordination" et "Animation collectives familles" suivant le contrat de projet proposé par la Maison de Tous (MDT),

Considérant que la CAFY a également demandé à la Collectivité de faire respecter par ses usagers, la Charte de la Laïcité de sa branche Famille, laquelle devra être affichée dans les locaux de la Maison de Tous,

Considérant que la Ville d'Aubergenville souhaite poursuivre son engagement avec la CAFY afin de lutter contre l'isolement et rétablir un lien social visant à favoriser l'intégration et l'insertion sociale de tous ses habitants,

Considérant les termes de la convention d'objectifs et de financement de prestations de service "Centre social - animation globale et coordination" et "animation collective familles" proposée par la CAFY pour une durée de 2 ans soit du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018,

*Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Politique et actions sociales du 26 avril 2017,*

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Thierry MONTANGERAND, Adjoint au Maire délégué à l'Enfance, à la Jeunesse et à la Politique & action sociales,*

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix Pour),**

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de financement de prestations de service "Centre social - animation globale et coordination" et "animation collective familles" devant intervenir entre la CAFY et la Ville d'Aubergenville,
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer la convention précitée, pour une durée de deux ans.



*Fait et délibéré en séance  
Les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre*

Sophie PRIMAS  
Maire d'Aubergenville  
Sénateur des Yvelines.



REÇU EN PREFECTURE  
Le 15/05/2017  
Application agréée E-legalite.com





République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

**AN 2017  
17-044**

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

**L'an deux mille DIX SEPT, le 3 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en raison de l'indisponibilité momentanée de la salle du Conseil pour travaux, dans les locaux de l'ex-Communauté de communes Seine Mauldre, situés au 3 bis, avenue de la Division Leclerc, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.**

### **Présents :**

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSSOILLOT, M. Mohamed ZERKOUN, M. Philippe GOMMARD

### **Absents ayant donné procuration :**

Mme Fabienne PAULIN, procuration à Mme Sylvia PADIOU  
M. Pascal ANDRE, procuration à M. Joël DANIEL  
Mme Armène ISIDORE, procuration à M. Thierry MONTANGERAND  
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Sophie PRIMAS  
M. Edward DANGELOT, procuration à M. André GODINEAU  
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME  
M. Didier JAHIER, procuration à M. Bernard GRIGY  
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Philippe LEYMARIE

### **Absents excusés :**

Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT,

**Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance**

### **DATE DE LA CONVOCATION :**

26/04/2017

### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice	33
Présents	23
Votants	31

### **DATE D'AFFICHAGE :**

26/04/2017

**OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC CAFY POUR LES SÉJOURS AVEC HÉBERGEMENT DES ENFANTS ET ADOLESCENTS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

REÇU EN PREFECTURE

le 15/05/2017

Application agréée E-legalite.com

Vu la convention signée avec la Caisse d'allocations familiales des Yvelines (CAFY) dans le cadre du dispositif VACAF AVE (Aide aux Vacances Enfants),

Vu le courrier de la CAFY reçu le 10 mars 2017 concernant le conventionnement Vacaf Ave,

Considérant que ce dispositif a pour but d'assurer les inscriptions des enfants dans des centres de vacances assurant un accueil avec hébergement et le financement auprès de ces organismes selon un barème fixé par le Conseil d'Administration de la CAFY,

Considérant qu'il permet aux organisateurs de séjours de recouvrer directement auprès de VACAF le montant de la participation allouée aux familles concernées, lesquelles ont à s'acquitter de la participation financière résiduelle restant à leur charge,

Considérant que la CAFY a mis fin à la convention précitée au 31 décembre 2016 en raison de la modification de certaines de ses dispositions,

Considérant que la CAFY a proposé à la Commune de contractualiser une nouvelle convention de partenariat pour une durée de 2 ans ; sa prolongation pouvant être accordée par la signature d'un avenant et sur demande expresse de la Ville,

Considérant que ladite convention comprend trois modifications majeures à savoir la non prise en charge des séjours à l'étranger, le respect des exigences relatives à la Charte de la laïcité de la Branche famille avec ses partenaires et la fin du renouvellement par tacite reconduction des conventions,

Considérant que la Ville d'Aubergenville est engagée dans ce processus en faveur des familles aubergenvilloises avec la CAFY, depuis 2013, et qu'il est dans leur intérêt de poursuivre ce partenariat,

Considérant les termes de la nouvelle convention d'objectifs et de financement Aides aux Vacances Enfants proposée par la CAFY,

*Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Enfance - Jeunesse du 26 avril 2017,*

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Thierry MONTANGERAND, Adjoint au Maire délégué à l'Enfance, à la Jeunesse et à la Politique & action sociales,*

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix Pour),**

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** la convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines (CAFY) visant à permettre l'accueil avec hébergement des enfants et adolescents pendant les vacances scolaires, conclue pour une durée de 2 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer la convention et tous les documents s'y rattachant.



*Fait et délibéré en séance  
Les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre*

Sophie PRIMAS  
Maire d'Aubergenville  
Sénateur des Yvelines

REÇU EN PREFECTURE  
le 15/05/2017  
Application agréée E-legalite.com



République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

2017/  
Commune d'Aubergenville  
Conseil Municipal du 03-05-2017 – Délibération F1 - N°17-045  
5-6 Exercice des mandats locaux

**AN 2017  
17-045**

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

**L'an deux mille DIX SEPT, le 3 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en raison de l'indisponibilité momentanée de la salle du Conseil pour travaux, dans les locaux de l'ex-Communauté de communes Seine Mauldre, situés au 3 bis, avenue de la Division Leclerc, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.**

### **Présents :**

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBOILLOT, M. Mohamed ZERKOUN, M. Philippe GOMMARD

### **Absents ayant donné procuration :**

Mme Fabienne PAULIN, procuration à Mme Sylvia PADIOU  
M. Pascal ANDRE, procuration à M. Joël DANIEL  
Mme Armène ISIDORE, procuration à M. Thierry MONTANGERAND  
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Sophie PRIMAS  
M. Edward DANGELOT, procuration à M. André GODINEAU  
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME  
M. Didier JAHIER, procuration à M. Bernard GRIGY  
M. Claude VANNYMEERSCH, procuration à M. Philippe LEYMARIE

### **Absents excusés :**

Mme Agnès CHEVALIER, M. Marc TAZDAIT,

**Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance**

### **DATE DE LA CONVOCATION :**

26/04/2017

### **DATE D'AFFICHAGE :**

26/04/2017

### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice	33
Présents	23
Votants	31

**OBJET : INDEMNITE DE FONCTION DES ÉLUS LOCAUX A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2123-20 à L2123-24 et R2123-23,

REÇU EN PREFECTURE

le 15/05/2017

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20170503-DEL17\_045-DE

Vu le Décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation, publié au JORF du 26 mai 2016,

Vu la délibération n°16-003 du 27 janvier 2016 fixant les indemnités de fonction des élus,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire, à ses Adjoints et Conseillers municipaux délégués,

Considérant que la commune d'Aubergenville se situe dans la strate démographique des villes de 10 000 à 19 999 habitants,

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

*Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,*

**Après en avoir délibéré, à la majorité (29 voix Pour, 1 voix Contre : M. ZERKOUN, 1 Abstention : P. GOMMARD),**

- **ARTICLE 1 : MODIFIE** les termes de la délibération n°16-003 du 27 /01/2016 fixant la rémunération des élus comme suit :
  - o L'indemnité mensuelle brute allouée au Maire est fixée à 49% de l'indice brut terminal de la fonction publique + 15%
  - o L'indemnité mensuelle brute allouée à chaque Adjoint est fixée à 27,5% de l'indice brut terminal de la fonction publique + 15%.
  - o l'indemnité mensuelle brute allouée à chaque Conseiller Municipal Délégué est fixée à 16% de l'indice brut terminal de la fonction publique + 15%,
  
- **ARTICLE 2 : PRECISE** que ces indemnités de fonction entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et qu'elles seront revalorisées selon la valeur du point et de l'indice brut terminal de la fonction publique.



*Fait et délibéré en séance  
Les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre*

Sophie PRIMAS  
Maire d'Aubergenville  
Sénateur des Yvelines.

Mairie d'Aubergenville  
(Yvelines)